



# DU HAUT DE LA TOUR

Le magazine municipal des Barbentanais | n° 107 | déc. 2023 <> mai 2024



**ACTION PUBLIQUE**

**SÉCURISER ET EMBELLIR  
LE VILLAGE, UN TRAVAIL  
SUR LE LONG TERME**

**OPÉRATION ON SE LÈVE POUR LA MONTAGNETTE**

**BARBENTANE BAT  
LE RECORD DE FRANCE  
DE DONS**

**ZOOM**

**FICHE CITOYENNE  
LES DEMANDES DE TRAVAUX**

[barbentane.fr](http://barbentane.fr)



# LE MOT DU MAIRE



**Jean-Christophe Daudet**

Maire de Barbentane

Vice-Président de  
Terre de Provence Agglomération

Chères Barbentanaises et chers Barbentanais,

Qu'il m'est agréable de vous présenter cette 107<sup>e</sup> édition de votre magazine municipal qui présente notamment après plus de la moitié du mandat que vous nous avez confié le bilan et les perspectives des travaux en cours et à venir.

À l'image de ces ouvriers illustrés par cette magnifique photo de couverture, les élus de la majorité municipale déploient énormément d'énergie pour vous offrir un cadre de vie à la fois sécurisé et embelli. Je souhaite les remercier le plus sincèrement du monde pour leur investissement au service de Barbentane. Je tiens également à rendre hommage aux agents municipaux qui œuvrent au quotidien pour vous garantir le meilleur service public local possible.

Que ce soit dans nos écoles, à la crèche, à la médiathèque, pour vous garantir la sécurité, gérer l'état civil, les documents d'urbanisme, entretenir nos routes, maintenir nos bâtiments, aider nos aînés et les plus nécessiteux, organiser les animations qui rythment la vie de notre village et les événements culturels ou associatifs et bien plus de domaines encore, jugez-en par vous-même, ils ne sont que 70 pour servir de cette manière près de 4 400 habitants.

C'est remarquable et la richesse et la diversité des sujets traités dans ce numéro attestent de ce fort engagement si nécessaire et qui doit demeurer à l'heure où malheureusement, nombre de services publics d'État manquent cruellement de moyens que ce soit notamment et pas seulement dans la police, la justice, la santé, l'éducation nationale...

Grâce à nos acteurs locaux, il fait bon vivre à Barbentane et vous êtes nombreux à me dire combien vous vous y plaisez.

Croyez bien que l'équipe municipale fait et fera tout ce qui est en son pouvoir pour garantir et maintenir cette si jolie qualité de vie.

Aussi, à l'aube de la nouvelle année qui arrive, je vous souhaite au nom de l'ensemble du conseil municipal un très joyeux Noël en famille et d'excellentes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous le vendredi 26 janvier à 18H30 à la salle des fêtes pour la traditionnelle cérémonie des vœux à la population. Je vous invite également à venir partager tous ensemble de chaleureux moments à l'occasion du marché de Noël les 16 et 17 décembre dans une atmosphère conviviale où finalement, ce sont tous les habitants du village qui se retrouveront sur le cours Jean-Baptiste Rey dans cet environnement si féérique.

De là où elle est, je suis certain qu'Annie nous adresse un clin d'oeil !

*Bien à vous toutes et tous !*



4 | On se lève  
pour la Montagnette !

7 | Hommage à Annie Goubert



HOMMAGE

N°107

Hiver 2023  
Du Haut de la Tour,  
le magazine d'information  
de la Ville de Barbentane.

Directeur de publication :  
**Jean-Christophe Daudet**

Conception et réalisation :  
**SUNMADE**

Équipe éditoriale :  
**Christelle Brémond,**  
**Laurent Bourbousson,**  
**Mathieu Stempfél**

Crédits photos :  
**Sylvie Roberdeau, Sylvie Drouhard,**  
**Service Communication -**  
**Ville de Barbentane, collection Guy**  
**Fluchère**

Impression :  
**Imprimerie De RUDDER**  
Imprimé sur papier PEFC Certified  
2500 exemplaires



ACTION PUBLIQUE

8 | Vie communale

9 | Nouveaux commerces

10 | Médiathèque : une  
réouverture attendue  
après travaux



INCENDIE

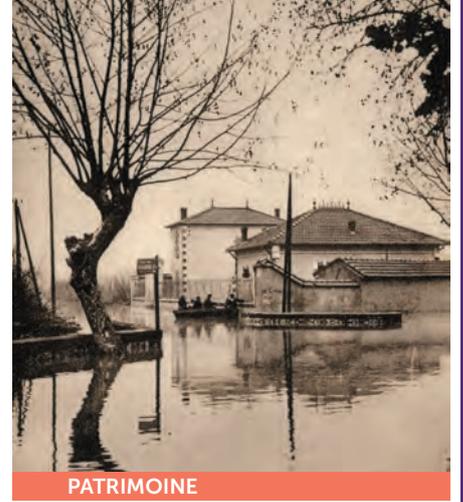
11 | CCAS : Entretien avec  
Morgane Lassalle, nouvelle  
responsable

13 | Action publique : sécuriser  
et embellir le village, un travail  
sur le long terme

18 | Fiche citoyenne  
Les demandes de travaux  
en 7 étapes

20 | Les travaux au sein  
d'un SPR

22 | Patrimoine : La plaine  
en images



PATRIMOINE

24 | Aujourd'hui et demain :  
prévenir le risque inondation  
et s'y adapter



ASSOCIATIONS

26 | La vie des comités de jumelage

27 | Barbentanais à l'honneur :  
**Gilbert Drouard**

28 | État Civil

29 | Tribune

30 | Agenda

33 | Du Côté des Associations

34 | Barbentane en photos



## UN GRAND ÉLAN DE SOLIDARITÉ EXCEPTIONNEL ET UN RECORD NATIONAL BATTU !

En juillet 2022, 1 600 ha de la Montagnette disparaissaient sous les flammes, dont 650 ha à Barbentane. De nombreux Barbentanais et amoureux du massif, meurtris par cette catastrophe avaient dès le lendemain fait part de leur volonté de pouvoir participer à la renaissance de notre forêt.

La Montagnette, nous y sommes tous attachés, car elle est notre paysage quotidien, nous la fréquentons pour les loisirs, la chasse, le sport et elle est faite de nos souvenirs de balades en famille et de récolte des asperges ou champignons avec nos aïeux...

La commune de Barbentane a donc œuvré à la mise en place d'une opération de financement participatif pour permettre à tous ceux qui le souhaitent de participer au financement de la Montagnette de demain, autour de 3 grands objectifs :

- protéger le massif du feu ;
- préserver les paysages et la biodiversité ;
- prévenir les risques et sensibiliser à la protection de l'environnement.

La commune a réussi à obtenir de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) l'autorisation de recueillir des fonds spécifiquement dédiés aux actions souhaitées pour la Montagnette compte tenu de l'intérêt général de l'opération. Les dons, chose exceptionnelle pour une commune, ont pu être défiscalisés à hauteur de 66% pour les particuliers et 60% pour les entreprises.

Deux possibilités de dons ont été mises en place, soit sur le site internet Kiss Kiss Bank Bank (la plateforme de crowdfunding du groupe La Poste) soit par des dons déposés en mairie.

La campagne d'appel aux dons a été lancée le 15 juin 2023 par Jean-Christophe Daudet, Maire de Barbentane en présence d'Olivier Minne, présentateur



de télévision et parrain de l'opération, de Tiago Rodrigues, directeur du Festival d'Avignon ainsi que de nombreux journalistes et en particulier France Bleu Vaucluse, partenaire de la campagne. L'appel aux dons vient d'être clôturé à l'automne, le 28 septembre par internet et le 31 octobre en mairie. C'est l'heure de faire le bilan.

## 99 000 EUROS DÉDIÉS À LA MONTAGNETTE

Le moins que l'on puisse dire c'est que le pari a été une réussite et a dépassé les espérances de la municipalité qui avait comme objectif de base de récolter 20 000 €. L'élan collectif et la générosité des mécènes a été extraordinaire puisque 99 000 € de dons ont été collectés, un record national pour une commune sur ce type de collecte. Merci à toutes et à tous !

Ce sont au total 246 particuliers et 13 entreprises qui ont répondu à l'appel à sauver la Montagnette. 81 % des dons viennent de Barbentane, 11 % du reste des Bouches-du-Rhône, 3 % des départements voisins de Vaucluse et du Gard et 5 % du reste du pays et même au-delà avec des dons venus de Belgique.

En plus d'Olivier Minne, la campagne a bénéficié du soutien de nombreuses personnalités attachées à la Provence qui ont prêté gracieusement leur image pour soutenir l'opération et appeler aux dons sur leurs réseaux. Parmi eux, les comédiens Frédéric Bouraly, Jean Réno et Emmanuel Béart, les humoristes Elie Semoun et Florent Peyre, les champions

Benoît Paire et Jean Patry, les chanteurs Thomas Dutronc et Nicole Croisille. Sans oublier le soutien de Renaud Muselier, Président de la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur et derrière lui, de l'ensemble de cette institution qui est séduite par le projet de renaissance du massif porté par la mairie.

Cette campagne a permis de donner à Barbentane une visibilité accrue, grâce aux relais dans de nombreux médias locaux et nationaux. Ainsi nous avons pu porter haut les couleurs de notre village et le faire connaître dans tout le pays, l'occasion de mettre en avant notre patrimoine forestier et agricole.

## LA MONTAGNETTE EN FÊTE, UNE SOIRÉE MEMORABLE !

Le 6 août fut l'un des moments forts de l'été à Barbentane et le point d'orgue de l'élan de solidarité pour notre chère Montagnette avec l'organisation d'une grande soirée artistique intitulée « la Montagnette en fête », dont l'affiche a été dessinée gracieusement par le célèbre illustrateur et auteur de BD Joann Sfar.

Elle a commencé à 17h00 à la salle des fêtes avec le concert classique de Laurent Arcaro, qui a ouvert son univers à plus de 200 personnes.

Elle s'est poursuivie sur l'esplanade du Séquier, avec une première partie musicale qui a rassemblé de nombreux artistes : Lydia Martinico, Jean-François Varlet, La Baronne, Robin Motheron, Laurent Arcaro et la Cie Les Enjoliveurs, le tout animé par Olivier Minne.



Mais le clou de la soirée, c'était Anne Roumanoff, qui nous a fait l'honneur de sa présence pour jouer son spectacle phénoménal « Tout va presque bien ! » devant près de 700 personnes.

Une soirée magnifique qui a ravi autant les artistes que le public.

Toutes les recettes de la soirée (billets d'entrées, produits dérivés et ventes de boissons), soit 20 000€, seront consacrées à la Montagnette en complément des dons reçus.

## À QUOI VA SERVIR L'ARGENT COLLECTÉ ?

Il est important d'indiquer en premier lieu que cette campagne de collecte est complètement transparente et garantie par un contrôle des services du ministère des finances. Les fonds récoltés feront l'objet d'une comptabilité spécifique et ne pourront être utilisés que pour les dépenses liées à la protection et la mise en valeur du massif.

L'utilisation des fonds a été annoncée dès le lancement de la campagne et sera scrupuleusement respectée. Ainsi, les mécènes vont permettre de financer les opérations suivantes :

- La réalisation d'une étude pour une irrigation innovante sur la Montagnette et la création d'une zone agricole coupe-feu pour protéger le massif. L'étude en question a été confiée à la société du Canal de Provence qui remettra ses premières conclusions à la fin de l'année 2023.

- La réalisation d'un atlas de biodiversité pour recenser et préserver les espèces naturelles de la Montagnette. Cette mission a été confiée à l'association Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Rhône - Pays d'Arles en partenariat avec l'Office Français de la Biodiversité.
- La construction d'un mémorial en souvenir de l'incendie et de l'action de ceux qui se sont battus contre les flammes. La réalisation est projetée pour l'année 2024.
- La mise en place de panneaux informatifs et pédagogiques à l'entrée du massif en 2024.
- La réalisation d'un sentier des senteurs pour faire découvrir la faune et la flore typiques de la Montagnette. Ce dernier projet devrait voir le jour en 2025.

## QU'EN EST-IL DE LA REPLANTATION DES ARBRES ?

Les débats d'experts vont bon train entre les partisans de la replantation et ceux du « laissons faire la nature ». S'il est illusoire d'espérer replanter les milliers d'arbres disparus l'été dernier, une réflexion mérite d'être menée sur des secteurs précis où il existe des enjeux paysagers et des risques en matière de glissement de terrain. D'autant plus que des expériences réussies ont été menées dans le département.

C'est pourquoi, le 23 septembre dernier, M. le Maire Jean-Christophe Daudet et certains élus du conseil municipal ont reçu plusieurs représentants de l'Association pour le Reboisement et la Protection du

Cengle Sainte-Victoire pour un échange, suivi d'une visite du massif.

Cette visite faisait suite au premier rendez-vous de cet été avec les membres de l'association sur les sites de Puyloubier et Eguilles, lieux touchés par les terribles incendies de la Sainte-Victoire de 1989 où les membres de l'ARPCSV ont depuis planté plus 130 000 arbres, essentiellement des feuillus ne nécessitant quasiment pas d'arrosage. Ce projet a été rendu possible grâce à leur grande expertise et précieuse connaissance de la végétation méditerranéenne, l'un des représentants de l'association étant chercheur associé au CNRS.

Après avoir pris connaissance de l'environnement impacté sur Barbentane, des pistes de réflexion autour d'une stratégie de replantation ont été avancées.

Une conférence sera organisée prochainement afin que les habitants et habitantes de Barbentane soient associés à cette campagne de réflexion et d'action de replantation pour la Montagnette.

Une campagne de plantation pourrait être envisagée pour le mois de novembre 2024. Novembre, car c'est le mois idéal pour les plantations et 2024 car il faut laisser au moins deux ans les sols en jachère pour replanter après un incendie et également les préparer en les recouvrant de broyats de bois riches en matière organique pour nourrir les sols.



ON SE LÈVE POUR LA  
MONTAGNETTE!

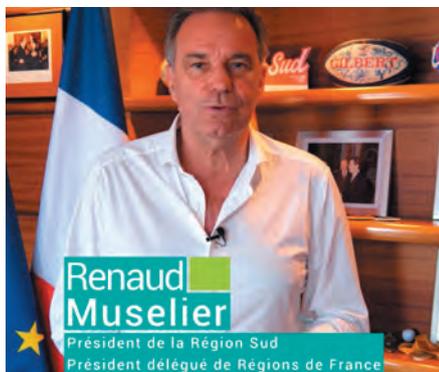
## REMERCIEMENTS



Jean-Christophe DAUDET, Maire de Barbantane, et l'ensemble du Conseil Municipal, remercient chaleureusement tous les contributeurs, entreprises et particuliers, qui ont participé à l'opération « On se lève pour la Montagnette » pour sa renaissance : Art Déco Travaux, L'Echiquier de la Tour, EG Location, Eurovia, Flopaka, Le Moulin de Barbantane, Poulain Urbanisme Conseil, Provence Quad Location, Sep Kiné 2000, SGF Structures et Subra Moto.



Jean Patry



Renaud Muselier



Emmanuelle Béart

Frédéric ABERLENC, Henri AGRESTI, Fanny AUDEMARS et Joe BOEHLER, Michel AUDIGIER, Yvette AUMERAN, Guillaume AVE, Jean-Marc BALDI, Sébastien BALESTRIERI, Sylvie BAUDOT, Colleen BECK, Anne BERNARD, Florian BERTAUD, Erick BES, Jérôme BEYSSON, Edith BIANCONE, Laurent BIZERAI, Chantal et Jacques BLANC, Marc Gérard Xavier BOISSON, Franck BOMPARD, Danielle BONHOMME, Eliane BOU, Emmanuel BOU, Jean-Michel BOU, Laure BOU, Donna BOUILLARD, Laurent BOURBOUSSON, Marie BOURGES, Christelle BREMOND, Nicolas BRULARD, Pascale BUTEL, Sylvie BUFFAZ, Bernadette CABOURET, Jacques et Sylvie CHABAS, Alain CHABERT, Lucien CHARLES, Rolland et Patricia CHARTON, Christophe CHASTEL, Christophe CHAUSSY, Josiane CHAUVET, Estelle CHAVANE, Patrick CHETCUTI, Ludivine CHEVAL, Isabelle CHIFFE, Maïlys CHIFFE, Anaïs CHIRCOPMARRA, Louis COLOMBANI, Michel CORDIER, Gilles CORMERAIS, Gérard et Françoise CORNETY, Véronique COSICH, Monique COURDON, Ann CREELMAN, Hélène CREPIN, Michèle DAIRE, Jean-François DARDE, Jean-Christophe DAUDET, Mireille DE BROCHE DES COMBES, Hélène DE CAGNY, Aurélien DEHARBE, Dominique et Claudie DELOUVIN, Chantal DENIRAI, Maurice DEURRIEU, Viviane DEURRIEU, Albin DICIANNI, Claire DUFAL, Philippe DUNANT, Roland DUPRE, Elric EDELIN, Jean-Luc ELISSALDE, Cécile ENJOLRAS, Cécile ERMENEGVEVE, Yvon ETEVE, Olivier FABERT, Jean-Marie FABRE, Sébastien FACCHETTI, Alexandre FACUNDO, Anne FARGET, Ginette FAROUX, François FAURE, Michel FAURE-DARM, Nadine FAVIER, Richard FERRAGUT, Céline FONTAINE, Pierre et Annie FREYNETT, Pascale FRONTINI, Chantal GALAS, Gilbert et Lise GALAS, Jean Philippe et Hélène GALLITTU, Mireille GAUDIN, Annelise GAUTHIER, Hélène GAUTIER, Agnès GEYNES, Annick GIBAND, Michel GIRARD-FOURRIER, Stéphane GRASSI, Robert et Suzanne GRIOT, Natacha GUEULANDON, Pierre GUERIN, Philippe GUIGUE, Edith GUILHERMONT, Pierre et Annie GOUBERT, Salomé GRANDOWICZ, Yves GRIVOLAS, Gisèle JACOVETTI, Gérard et Christine JAMMES, Sébastien JOLLENT-SOLERE, Marie-Pierre JUNGAS, Michel LADAME, Pierre LAPLACE-PALETTE, Sonia LAURET, Marie-

Claire LEBAILLY, Françoise LE BOUSSE, Alexandre LECA, Pauline LEFEVRE, Daniele LEOSTIC, Claude LEVEQUE, Laurence LOCCI, Frédéric LORD, Louis LUNAIN, Marie-France MAIRE, Catherine MALHIAC, François MALHIAC, Raphaëlle MANCINI, Guy MARTEAU, Alain MARTIN, Guy MARTINEZ, Jacques et Sylvie MASSEMIN, Didier MATRAS, Roselyne MAUREL, Gisèle MAURIN, Benjamin MAZA, Marie-Louise MAZA, Jack MENOUEX, Angela MEYRUEIS, Jean-Marc MEYRUEIS, Vera Maria MICHALSKI, Irène MICHEL, Viviane MICHEL, Fabien MILLION, Jacques et Odile MIQUEU, Joël MISON, André MORALES, Jean-Paul MOREELS, Robin MOTHERON, Véronique MOUCADEAU, Hélène MOUIREN, Marie-José MOURRIN, Roger MULLENBACH, Isabelle NOGHA, Laurence ORTEGA, Véronique PAMARD, Sébastien PARENT, Mathieu PELLEGRINO, Jean PEROCHON, Jean-Pierre PEYRIC, Claude PIALOT, Yves PICARDA, Corine PIGEON, Yves POINTET-DECHELETTE, Marion POMMIER, Anne PONIATOWSKI, Luc PONS, Nicolas PONS, Maud POULARD, Luc PRUVOST, Colette REBOUL, Guy REY, Fanny RICHARD, Georges RIGAUD, Michèle RINGWALD, Dorian RIZET, Sylvie ROBERDEAU, Mireille ROBERT, Carine ROCCHESANIRAYNAUD, Liliane ROUSTAN, Caroline SABELLA, Daniel SALLES, Marie SANCHEZ, Ebneta SANGHOTT-AUGUSTIN, Jean-Pierre SANMARTIN, Roger SANS, Florence SANTELLI, Espérance SAUVAN, Robert SCHNEIDER, Marcel SCHOSGER, Myriam SENECHAL, Olivier SERIGNAN, René et Paulette SERIGNAN, Claire SIMONNEAU, Séverine SINICO, Chantal SOUSTRA, Delia SPITZER, Mathieu STEMPFEL, Jacques TARDY, Michelle TENNINA, Frédérique TIMBERT, Timoté TIRAN, Andrée ULLMANN, Christian VACHET, Fanny VANDEL, Maurice VERDIERE, Sylvie YEO, Roselyne ZALDIVAR et Valérie ZERAZHI

Ainsi que tous les contributeurs anonymes, les spectateurs de la « Montagnette en Fête » et toutes celles et ceux qui n'ont pas participé financièrement mais qui ont relayé l'initiative et l'ont soutenue moralement.

Sans oublier les personnalités, en premier lieu Olivier MINNE, parrain de l'opération, mais également Emmanuel BÉART, Frédéric BOURALY, Nicolle CROISILLE, Thomas DUTRONC, Renaud MUSELIER, Benoît PAIRE, Jean PATRY, Florent PEYRE, Jean RENO, Anne ROUMANOFF, Elie SEMOUN et Joann SFAR.



## HOMMAGE À ANNIE GOUBERT

C'est avec une profonde émotion que nous avons appris la disparition d'Annie Goubert, Adjointe au Maire, le 12 novembre 2023, des suites d'une longue maladie contre laquelle elle se battait courageusement depuis des mois.

Tous les élus et les membres du personnel de la commune et du CCAS sont profondément affectés par la perte de cette collègue et amie, profondément impliquée pour son village depuis de nombreuses années.

Annie, Lydia Goubert née Notardonato est née le 01 avril 1951 à Avignon et a grandi à Barbentane, où sont venus s'installer ses parents d'origine italienne. Comme la majorité des personnes originaires de l'autre côté des Alpes et qui vivent dans notre commune, il y avait chez elle une reconnaissance pour les barbentanaises et les barbentanais et son investissement pour ses concitoyens était sa façon de les remercier de cette adoption.

Élue pendant 21 ans, elle a d'abord été conseillère municipale de 1995 à 2001 sous le mandat d'Hubert Ginoux. Devenue adjointe au Maire Jean-Louis Ichartel en 2008, elle a conservé ces fonctions depuis, y compris après l'élection de Jean-Christophe Daudet en 2018. Elle était au moment de sa disparition 7e adjointe déléguée aux séniors et aux cérémonies publiques.

Toutes et tous retiennent sa gentillesse, son dévouement et ses marques d'affection. Elle savait se rendre toujours disponible pour la collectivité, notamment depuis sa retraite de son métier d'aide laboratoire. On pensera par exemple à son implication pour les noces d'or, la préparation des cadeaux pour les petits à l'école ou la fête des mères, la commande des gerbes de fleurs, la préparation des apéritifs pour les cérémonies, la mise en œuvre des plans canicule... jusqu'à l'organisation de la collecte des denrées et matériels d'urgence pour l'Ukraine en 2022.

Annie aimait dire « Mon village, je le connais et je l'aime » et c'est avec plaisir et passion que tout au long de ses mandats elle a été au service de tous.

Nos pensées vont à ses proches, notamment son époux Pierre, lui aussi très impliqué dans la vie locale au sein du Tennis Club et plus récemment au sein de la Réserve Communale de Sécurité Civile, sa fille, son fils et ses 3 petits-enfants.

## DÉPART D'AURÉLIE MEFFRE

Pour des raisons liées à sa vie familiale et professionnelle, Aurélie Meffre qui a brillamment assuré le mandat d'adjointe déléguée à l'éducation à l'enfance et à la jeunesse depuis mars 2018 a décidé de démissionner.

Lors de la séance du conseil municipal du 6 novembre dernier, Christèle Di Pasquale a été élue en tant qu'adjointe. Elle reprend la délégation dirigée alors par Aurélie Meffre. De ce fait, le conseil municipal accueille un nouveau conseiller en la personne de Gilles Cormerais.

M. le Maire, Jean-Christophe Daudet et l'ensemble de la majorité municipale tiennent à la remercier très chaleureusement pour son investissement sans faille au service des jeunes barbentanis, des conseillers municipaux juniors et de la communauté enseignante.

**Bonne route Aurélie, ta bonne humeur et ton implication vont nous manquer !**



## LA LOI EGALIM MOTEUR DE LA TRANSITION ALIMENTAIRE

Ayant pour objectif d'intégrer, dans les menus des restaurations collectives, 50% de produits issus de l'agriculture propre et raisonnable dont 20% de produits bio, la loi Egalim impose désormais aux chefs des restaurants scolaires de télédéclarer mensuellement les données des produits cuisinés.

Pour atteindre les objectifs fixés, le chef du groupe scolaire Les moulins, Pascal Volle, travaille depuis l'année dernière avec les producteurs locaux (Paysans BioDirect, La Ferme les Esplantades, la SCOP Des pieds des mains, le Lait de Foin de Saint Andiol, M. Serra de Barbentane et le Jardin de la goutte d'or...). Avec des produits de qualité (Label rouge, IGP, Haute Valeur Environnementale,

Fromages AOP), la cantine du groupe scolaire présente un taux de 53 % de produits issus de l'agriculture propre et raisonnable, qui se retrouvent dans les assiettes de nos enfants.

D'autres résultats sont attendus : tendre à moins de gaspillage alimentaire, favoriser les protéines végétales, quantifier convenablement les repas...

Pascal Volle entend développer encore plus une cuisine vertueuse et invite tous fournisseurs à se manifester.

Retrouvez les menus du restaurant du groupe scolaire Les moulins et de la crèche Les Péquelets sur le site internet [barbentane.fr](http://barbentane.fr) - rubrique restauration, tous les jeudis de la semaine à venir.

## UN PROJET D'ASSOCIATION DÉDIÉE AUX CHATS LIBRES

Après une première réunion ayant pour objet d'organiser le suivi des chats errants dans le village, les bénévoles actifs déjà impliqués dans cette cause ont émis le souhait de créer une association spécifique sur Barbentane qui sera soutenue par la municipalité.

### Les objectifs ?

- Fixer un cadre légal et mettre en place un dispositif visant à limiter la multiplication des chats errants ;
- Contribuer à les soigner, à les stériliser et les aider à obtenir le statut officiel de

« chat libre », sachant que jusqu'alors la stérilisation des chats se pratiquait par l'intermédiaire de l'association Les Chats libres d'Aramon, avec leur présidente Coralie Teyssere et de l'association Chats Nomades de Rognonas ;

- Lancer des appels auprès des résidents Barbentanis pour qu'ils deviennent « Famille d'accueil », en attendant l'adoption des chats.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter **Géraldine : 06 50 48 50 92**



## VIE DES SERVICES MUNICIPAUX



### MICHÈLE

*En tant que responsable du service de Police Municipale depuis mi-août 2023, c'est avec grand plaisir que je mets en œuvre les diverses missions qui me sont confiées. Après une expérience professionnelle de neuf années à travers différentes unités au sein d'une Police Municipale en Alsace, j'ai souhaité mettre en exergue la polyvalence du métier, en proposant mes connaissances et mes compétences au service de la commune de Barbantane, avec son riche patrimoine historique, culturel et architectural.*



### GILLES MONTBARBON

*Fort de 20 ans d'expérience en bureau d'études techniques du bâtiment, et en tant qu'architecte maître d'œuvre en Drôme provençale, en 2015 je rejoins l'entreprise SNEF comme chargé d'affaire TCE. En janvier 2023 je deviens responsable d'implantation au pôle de la valorisation des déchets à l'agglomération du Grand Anney.*

*Pour l'amour de votre jolie ville, j'ai décidé de revenir dans notre région, en m'investissant au sein de la commune depuis le mois octobre en tant que responsable travaux. Ma mission consiste à proposer des conseils et des contrôles techniques des bâtiments existants, apporter des techniques nouvelles d'isolation et de basse consommation pour les futurs projets, ce qui répond aux enjeux écologiques et économiques du développement de la ville durable.*

## NATURE BEAUTÉ, L'INSTANT BIEN ÊTRE

Durant 11 ans, Fanny a tenu le salon de beauté, Nature Beauté, 6 place Saint Joseph avant de s'envoler vers d'autres horizons professionnels. Nous lui souhaitons une belle réussite ! Depuis cet été, Eva a pris le relais et renommé l'institut Nature Beauté - L'instant bien être.

Actuellement, elle vous accueille du lundi au vendredi, de 9h30 à 18h en non-stop, un samedi sur deux de 9h à 13h et se déplace même à domicile.

Soins du visage, massages du corps (traditionnel, aux bambous...), gommages, épilations, manucure, maquillage... Eva propose toute une gamme de services mixtes.



**RENDEZ-VOUS**

**Tél. 06 68 23 67 07**

## LA CAVERNE AUX TISSUS

Elle est Alsacienne, lui Avignonnais. Après avoir ouvert deux magasins de tissus en Alsace, c'est à Barbantane que Valérie et Stéphane ont posé leurs malles. Ouverte depuis mi-octobre, au 1038 route de Tarascon (D570 N), La Caverne aux tissus regorge de tissus provenant essentiellement de France et d'Europe : Alsace, Belgique, Hollande, Italie... Coton, tafta, feutrine, tissus d'ameublement et de décoration, La Caverne aux tissus propose aussi un espace Mercerie, doté d'un service de vente et de réparation de machines à coudre familiales et industrielles, un savoir-faire que Stéphane développe depuis 30 ans.



**INFOS PRATIQUES**

**Du mardi au vendredi, 9h30 / 18h**

**Samedi, 10h/ 17h**

**Contact : 09 78 81 15 51**

# UNE RENTRÉE ANIMÉE POUR UNE MÉDIATHÈQUE RÉNOVÉE



Du côté de la Médiathèque municipale, l'été a été rythmé par des travaux de rénovation des sols et des peintures. Avec une enveloppe globale de 14 772 euros TTC, ce projet a bénéficié d'une subvention du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône d'un montant de 8599,50 euros H.T, au titre des « travaux de proximité ».

La Médiathèque a rouvert ses portes fin août. Christine et Mireille, les médiathécaires, étaient impatientes de dévoiler les nouveaux espaces et de retrouver le public pour une programmation automnale de choix.

## Les rendez-vous du Jeune public

### La soupe aux petits cailloux

58 personnes ont suivi ce spectacle à mi-chemin entre conte et théâtre de papier, proposé par la Compagnie L'air de dire à destination des tout-petits, avec le soutien du Département des Bouches-du-Rhône - Provence en scène.

### Un petit chacal très malin

Comme elle en a l'habitude, Mireille, notre médiathécaire, a proposé ce racontetapis pour les enfants de 5 à 10 ans qui a suscité la curiosité d'une quinzaine de spectateurs. Proche du théâtre d'objet, rappelons que le racontetapis est un outil mis à disposition par la Bibliothèque départementale de prêt, créé dans le but d'inciter les enfants à la lecture. La conteuse relate une histoire au moyen d'un tapis et de personnages en tissu pour susciter l'attention et la concentration de l'auditoire.

## Festival du Polar de Villeneuve-lez-Avignon

Cette année encore la Médiathèque a proposé une programmation thématique dans le cadre de la 19<sup>ème</sup> édition du Festival du Polar. Lors du café littéraire qui s'est déroulé le 6 octobre, Corinne Tonelli, coordinatrice du festival du polar, a présenté la sélection du prix et des auteurs du festival. La médiathèque a

également organisé une rencontre avec l'auteur Marin Ledun qui a présenté son dernier livre *Free Queens*.

Toujours en partenariat avec le festival du polar, la médiathèque a présenté du 10 au 25 octobre l'exposition « Qui a refroidi Lemaure ? », prêtée par le service du livre et de la lecture du vaucluse. Avec cette aventure interactive, le public était invité à mener une enquête policière pour en devenir l'un des protagonistes. Les participants ont pu vivre cette expérience en solo, en tandem, en famille...



## Atelier « Venez créer votre podcast ! »

Début novembre, à l'initiative de la bibliothèque départementale de prêt, la médiathèque a accueilli le studio de création « Le 19 boulevard Bouillon » pour un atelier tout public destiné à découvrir les coulisses de la création d'un podcast... ce contenu audio numérique que l'on peut écouter n'importe où, n'importe quand, grâce à la technologie spécifique du flux RSS. Ce flux correspond à des fichiers prévus pour stocker des contenus ou des pages web.

# MORGANE LASSALLE AUX COMMANDES DU CCAS

**Morgane Lassalle est la nouvelle responsable du Centre Communal d'Action Sociale. Arrivée le 1<sup>er</sup> septembre, elle nous fait part de la politique sociale en cours et à venir, à travers les actions pérennisées et à mettre en place, sous l'orientation du conseil d'administration présidé par Jean-Christophe Daudet.**



Titulaire d'un Diplôme d'État de Conseillère en Économie Sociale et Familiale et d'un Diplôme de niveau III de conseillère en Insertion Sociale et Professionnelle, Morgane Lassalle exerce depuis 16 ans au cœur des collectivités territoriales.

Après 2 ans au département de l'Oise en tant que Coordinatrice animatrice RSA, et 14 ans au sein d'un Centre Communal d'Action Sociale (Liancourt et Noyon dans les Hauts-de-France) en tant que directrice du CCAS et d'une résidence autonomie, elle a décidé de changer de territoire et de s'installer dans notre belle région.

## QUELS PROJETS ALLEZ-VOUS DÉVELOPPER ?

« Pour la période à venir, je souhaite poursuivre les actions déjà mises en place par le CCAS, en consolidant les ateliers et les actions de prévention existant en faveur des personnes âgées de 60 ans et plus, tout en développant des projets innovants. »

Parmi les nombreuses missions qui lui incombent, le CCAS suit deux grandes orientations :

- d'une part tout mettre en œuvre pour éviter la perte d'autonomie des seniors. Dans le cadre de cette mission, soutenue par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône à travers une subvention de la Conférence des financeurs, le CCAS travaille en partenariat avec l'Association santé éducation et prévention sur les territoires (ASEPT) et propose des animations très diversifiées (ateliers numériques, ateliers nutrition, conférence sur le thème de la mémoire...) dont certaines financées directement par le CCAS comme les séances de gym adaptée et de sophrologie, qui rencontrent un vif succès ;
- d'autre part, favoriser le lien social à travers le développement des services d'accompagnement administratif à

domicile, des réseaux de voisins et bénévoles mais aussi de maintien de l'ensemble des festivités existantes qui ont trouvé leur public.

Outre ces deux grands axes, le CCAS va poursuivre les efforts effectués pour soutenir les populations identifiées comme fragilisées quel que soit leur âge, telles que les personnes isolées, handicapées, au-delà des seniors, en favorisant plus que jamais la cohésion intergénérationnelle.

Ces multiples missions font d'ailleurs l'objet d'un recrutement à la demande des élus, celui d'un(e) Animateur(trice) Séniors et Enfance-Jeunesse qui travaillera avec les publics du CCAS et du Centre de loisirs. Il contribuera notamment au développement du lien intergénérationnel, si précieux et enrichissant.

## LE CCAS DE BARBENTANE, C'EST AUSSI UN SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE TRÈS SOLLICITÉ, N'EST-CE PAS ?

« En effet, je ne peux détailler les fonctions du CCAS sans mentionner le Service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), qui emploie onze personnes pour répondre aux besoins des nombreux bénéficiaires. Elles entretiennent un lien particulier avec des personnes souvent confrontées à des problématiques de solitude et de mobilité.

Plusieurs fois par an, Jean-Christophe Daudet, Président du CCAS, organise des visites à domicile chez les bénéficiaires pour aller à la rencontre des habitants, recueillir leurs besoins, et ainsi définir ce qui peut être amélioré. »

## DE QUELLES ACTUALITÉS IMMÉDIATES POUVEZ-VOUS NOUS FAIRE PART ?

« Soucieux de la qualité de vie de ses habitants, le CCAS lance une enquête pour comprendre les pratiques, les

attentes et les besoins des habitants en matière de services proposés, d'activités et d'animations de la vie sociale. Cette enquête, sous forme de questionnaire anonyme, s'intéresse au quotidien des habitants. Elle est utile pour déterminer les actions prioritaires sur lesquelles nous allons nous engager dans les prochaines années. »

## BILAN DE LA SEMAINE BLEUE Une semaine bleue aux jours heureux

Du 2 au 8 octobre s'est déroulée la Semaine nationale des retraités et des personnes âgées, sous le haut parrainage du Ministère des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées. Une nouvelle édition de la « Semaine bleue » organisée par le CCAS qui a été couronnée de succès.

L'EHPAD La Raphaëlle, l'association Les petites envies de la cigale, la Résidence autonomie La Montagnette, la crèche Les Péquelets, le Centre de Loisirs, se sont associés au CCAS pour proposer des temps forts diversifiés et de qualité qui ont réuni plus de 230 personnes.

## UN QUESTIONNAIRE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS

Un questionnaire sera remis aux personnes participant au traditionnel repas-spectacle organisé par le CCAS à l'occasion des fêtes de fin d'année, qui aura lieu le 14 décembre 2023 à la Salle des fêtes. Il va permettre de répondre aux besoins et de cibler les missions du futur animateur. Il sera associé à un formulaire d'inscription au plan canicule, pour que les personnes vulnérables puissent être contactées par le CCAS à chaque épisode caniculaire.

Pour celles et ceux qui ne peuvent être présents ce jour-là, le questionnaire et le formulaire leur seront envoyés par voie postale.



# SÉCURISER ET EMBELLIR NOTRE CADRE DE VIE, UN INVESTISSEMENT SUR LE LONG TERME.

Barbantane est enviée pour la qualité de son cadre de vie. C'est pour cette raison que l'action municipale entend préserver celui-ci. Pour ce faire, la commune a entrepris de nombreuses actions visant à préserver sa singularité, notamment avec le classement d'un périmètre en Site Patrimonial Remarquable et en veillant scrupuleusement aux demandes de travaux (déclaration préalable et permis de construire) déposées au service urbanisme par les administrés, afin de concilier des priorités majeures que sont la sécurité, la propreté, l'entretien et la rénovation de l'existant ainsi que les nouvelles constructions. La municipalité est également attentive à la qualité des travaux qu'elle réalise pour garantir leur durée dans le temps, diminuer les coûts et limiter leur impact environnemental.

## LES TRAVAUX

Depuis 2020, la municipalité est sur tous les fronts pour entretenir les bâtiments, voiries et espaces publics tout en améliorant la sécurité et l'offre de service à la population. Une trentaine d'investissements ont été réalisés depuis les dernières élections municipales. Un travail majeur a notamment dû être mené pour protéger les bâtiments municipaux qui ont souffert d'un manque d'investissements pendant des dizaines d'années (la moitié des bâtiments communaux présentait des problèmes d'infiltration les jours de pluie). De nombreux autres travaux sont prêts à être lancés dans les prochains mois et les

projets structurants annoncés lors des élections de 2020 sont actuellement en phase études.

Petit tour de carte de l'ensemble du travail réalisé et de celui à venir (non exhaustif) pour améliorer votre quotidien et votre cadre de vie. Un programme ambitieux mais nécessaire pour lequel la commune va chercher systématiquement un maximum de subventions.

### TRAVAUX RÉALISÉS DEPUIS 2020

- 1 Aménagement du chemin du Bosquet et dissimulation des réseaux secs
- 2 Remplacement du parquet de la salle de théâtre de l'Espace Baron de Chabert
- 3 Sonorisation de la salle de conférence et installation d'un système de visioconférence
- 4 Réfection de la toiture de la Mairie
- 5 Réalisation d'un sol souple antidérapant pour les espaces extérieurs de la Maison des Assistantes Maternelles « MAM Gribouille »
- 6 Réfection de la toiture de l'ancienne prison
- 7 Installation de la borne numérique interactive d'informations légales
- 8 Embellissement et sécurisation du chemin des Moulins
- 9 Rénovation de l'ensemble des peintures de l'école élémentaire et des sols du réfectoire
- 10 Installation d'écrans numériques interactifs dans toutes les classes (en maternelle et en élémentaire), acquisition de nouveaux ordinateurs et d'une classe mobile supplémentaire pour le groupe scolaire des Moulins
- 11 Installation d'un hôtel à insectes
- 12 Aménagement de l'aire de jeux du parc de la Tour
- 13 Construction d'un nouveau colombarium et plantation d'arbres au cimetière
- 14 Installation d'un éclairage pour le terrain de football du Pigeonnier
- 15 Création d'un terrain multisports « city-stade » au Pigeonnier
- 16 Réaménagement et rénovation de la médiathèque (sols, peintures et toiture)
- 17 Aménagement et mise en sécurité du chemin de la Ramière, enfouissement des réseaux secs et mise aux normes des réseaux humides
- 18 Sécurisation du front rocheux quartier de la Rebutte
- 19 Réfection des voiries de l'impasse de Réchaussier (tranche 1)
- 20 Réfection du chemin du Mas Blanc
- 21 Restauration des calvaires
  - A. Plantation de 100 arbres pour remplacer les platanes malades
  - B. Création de 2 sites de composteurs partagés
  - C. Renforcement du dispositif de vidéo-protection avec l'installation de nouvelles caméras
  - D. Travaux de stabilisation des berges des roubines

Retrouvez le plan des travaux en page 15

## TRAVAUX EN COURS OU PROGRAMMES (2023 - 2024)

22. Réfection des toilettes publiques de l'Espace Baron de Chabert
  23. Aménagement des nouveaux locaux de la Police Municipale
  24. Installation d'un système de ventilation et rénovation de la salle Louis Veray
  25. Installation d'un système de ventilation, renouvellement du mobilier, travaux de toiture et réfection de la salle des Pénitents (ancien office de tourisme)
  26. Enfouissement des réseaux électriques et téléphonie de la rue de la Fontaine
  27. Réfection de la voirie du chemin de la Tour Anglica
  28. Rénovation de l'ensemble des peintures de l'école maternelle
  29. Installation d'une seconde borne de recharge des véhicules électriques à proximité du Groupe scolaire des Moulins
  30. Création d'un mémorial suite aux incendies, renforcement de la signalétique en entrée du massif et création d'un sentier des senteurs suite à l'opération « On se lève pour la Montagnette ! »
  31. Aménagement paysager des abords de l'EHPAD
  32. Réfection de la signalisation et du marquage au sol sur la RD35 (route de Boulbon et d'Avignon)
  33. Réaménagement du local de la Réserve Communale de Sécurité Civile
  34. Amélioration de la signalisation en cœur du village et embellissement du mobilier urbain en Site Patrimonial Remarquable
  35. Travaux d'amélioration de la salle des fêtes (wifi, éclairage, électricité, mise aux normes de sécurité, chauffage de la salle nord).
  36. Remise en état du chemin des Alpines
  37. Aménagement de la voirie de l'impasse Réchaussier (tranche 2)
  38. Réfection de la voirie de l'impasse du Siphon
  39. Réfection de la voirie du chemin du Colombier et d'une partie du chemin de Cacalauze
  40. Réfection de la voirie de la route des Carrières (parties est et ouest)
  41. Installation d'une antenne de téléphonie mobile sur le site de la vigie pour améliorer le réseau sur le sud de la commune
- E. Isolation des bâtiments et amélioration du confort thermique

## TRAVAUX ENVISAGES EN ATTENTE DE SUBVENTIONS (2024-2026)

42. Mise à niveau de l'éclairage des arènes
  43. Aménagement de cheminements doux sécurisés (piétons et cycles) le long de la route de Boulbon (entre le carrefour avec la rue de Pont de Guyot et l'ancienne route de Boulbon) le long du lotissement du château
  44. Réfection des voiries et des réseaux du chemin sous l'hôpital (route de Frigolet)
  45. Installation de bornes escamotables pour la sécurisation du Cours Jean-Baptiste Rey
  46. Réfection des voiries des rues du Château, des Moulins et des Rocassons et enfouissement des réseaux
  47. Réfection de la toiture de l'Eglise Notre-Dame-de-Grâce
  48. Désimperméabilisation et végétalisation des cours du Groupe Scolaire
  49. Mise à niveau de l'éclairage des courts de tennis
  50. Construction d'une nouvelle crèche et extension de la capacité d'accueil de 10 places supplémentaires
  51. Réaménagement de la place du marché et de ses abords
  52. Aménagement de cheminements doux sécurisés (piétons et cycles) le long de la route d'Avignon (entre l'arrêt de bus et la zone de Grande Roumette)
  53. Réaménagement de chemin de Réchaussier
  54. Réfection de la route de Terrefort
- F. Réfection de l'éclairage public et remplacement des LED défectueuses





## SÉCURISATION DES FALAISES

L'un des chantiers importants durant le début de l'année a été la sécurisation des falaises à l'est du village. Les travaux, spectaculaires et très techniques, réalisés par la société Hydrokarst, ont consisté en une purge contrôlée du front rocheux, avec la mise en place de poteaux et de filets de sécurité, doublés de géotextile afin de limiter le risque de projection. Les masses rocheuses qui pouvaient présenter un danger ont été supprimées afin d'améliorer la sécurité dans les quartiers de la Rebutte et de la route de la Gare.

Ces travaux d'un montant de 393 991 euros HT ont été subventionnés par l'État pour un montant de 154 276 euros au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM), le Département des Bouches-du-Rhône à hauteur de 118 000 euros, la Région Sud-Provence-Alpes Côte d'Azur à hauteur de 22 025 euros. L'enveloppe mobilisée par la commune de Barbentane s'élève à 99 690 euros.

## BORNE NUMÉRIQUE INTERACTIVE

Conformément au décret n°2022-1299 du 7 octobre 2022 qui impose à toute commune de plus de 3 500 habitants de fournir les informations obligatoires en format numérique, la commune a procédé à l'installation d'une borne interactive devant la mairie, sur le petit cours. En plus de se mettre en conformité avec la réglementation, cet équipement permet aux personnes qui ne possèdent pas d'ordinateur ou qui ne sont pas familières des outils numériques d'avoir accès en toute transparence aux décisions de la municipalité. Le choix du modèle, de sa couleur et de son positionnement s'est fait en accord avec l'Architecte des Bâtiments de France.

L'ensemble des documents administratifs publics sont désormais accessibles depuis la borne qui permet également de consulter le nouveau site internet de la commune qui recèle toutes les informations utiles sur les démarches et la vie quotidienne à Barbentane.

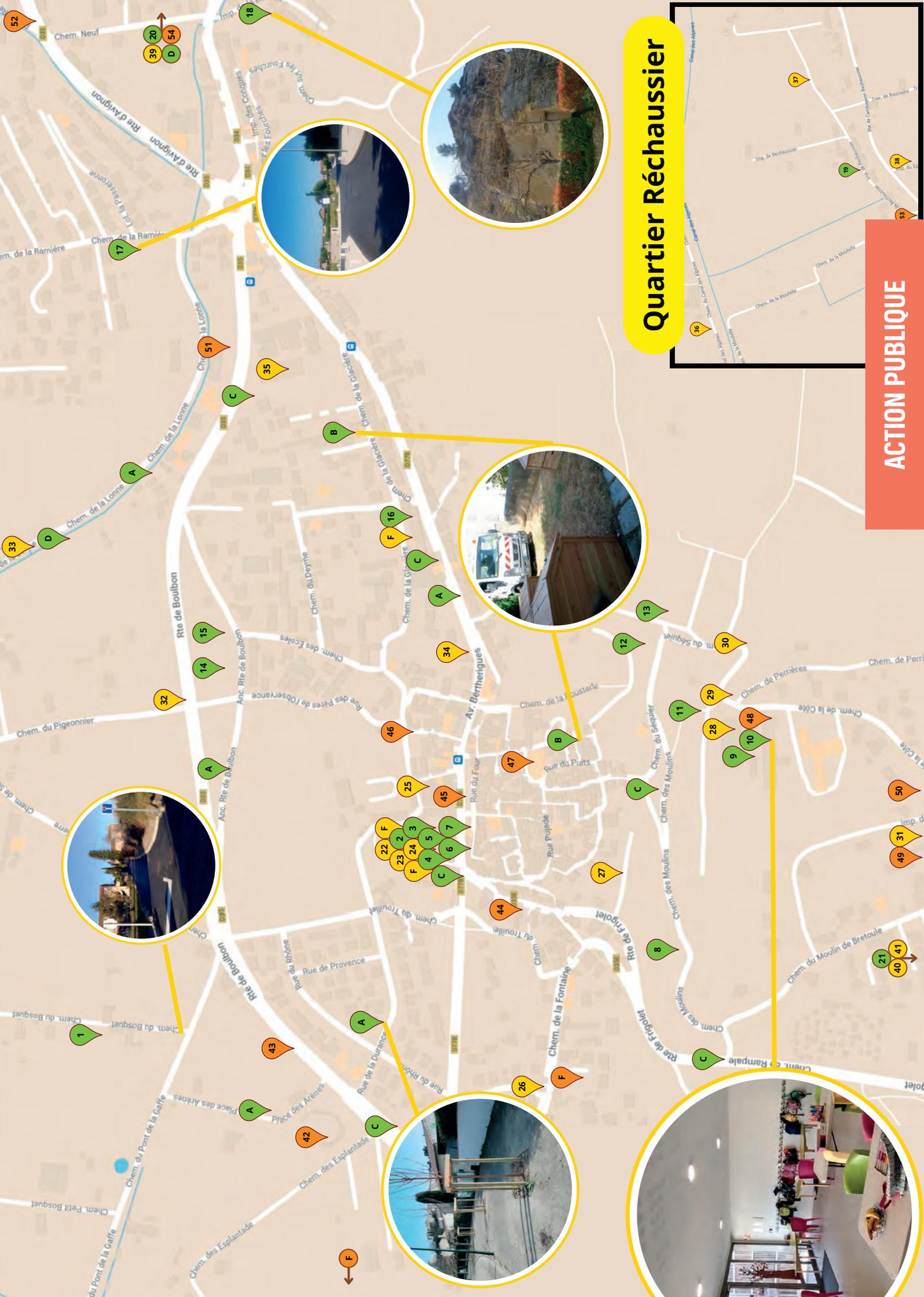
**Borne :** 11 489 € subvention 60 % CD13

## SONORISATION SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Avec la crise de la Covid-19, beaucoup d'entre vous ont pris l'habitude de suivre les séances du Conseil Municipal via notre page Facebook. Afin de vous permettre une meilleure tenue des échanges et un meilleur rendu des enregistrements, la sonorisation et l'installation d'un mode de visioconférence ont été réalisées. Ces équipements sont aussi utilisés pour toutes les réunions organisées dans la salle.

**Montant des travaux :** 13 442 € HT subvention à 60 % cd13





# Quartier Réchaussier

## ACTION PUBLIQUE



## HALTE AUX INCIVILITÉS

En bordure de la nouvelle voie, les cheminements aménagés permettent d'améliorer la sécurité des usagers de la voie quand auparavant les voitures rasaient les murs des propriétés. Ils sont uniquement réservés pour les piétons et les cycles et adaptés en largeur à la circulation des personnes à mobilité réduite et aux poussettes. En réduisant la voie, ils permettent de faire ralentir les voitures et d'obliger les automobilistes à lever le pied pour se croiser. Malheureusement, dès la fin des travaux, il a été constaté le stationnement de voitures sur ces emplacements, ce qui imposait aux piétons de circuler sur la chaussée et de s'exposer à des risques. C'est pourquoi, les agents de la Police Municipale et la Gendarmerie Nationale ont dû procéder à des verbalisations qui se poursuivront si des infractions similaires sont constatées.

D'autres travaux de voiries de reprise des enrobés vont se poursuivre dans les prochains mois. Au programme : l'impasse du Siphon, la 2<sup>nd</sup> partie de l'impasse de Réchaussier, le chemin des Alpines, le chemin du Colombier, une partie du chemin de Cacalauze, le chemin de la Tour Anglica et la route des Carrières.

La commune espère également obtenir le soutien financier de la Région pour entamer la réfection du chemin de Réchaussier et du Département pour les rues des Moulins, du Château et des Rocassons. La commune travaille aussi avec le Département en vue de la réfection prochaine des routes départementales de Terrefort (en totalité) et de Frigolet (entre l'ancienne caserne et le parking du Trou du renard).

# CHEMIN DE LA RAMIÈRE



Souffrant elles aussi d'un sous-investissement depuis des années, les voiries de Barbentane doivent être remises progressivement en état. Après le chemin du Bosquet en 2022, c'était en 2023 le tour du chemin de la Ramière. Les aménagements réalisés, comme tous ceux qui seront faits à l'avenir, intègrent la nécessaire complémentarité des modes de déplacement avec comme objectif la sécurisation des cheminements piétons et cyclables (dangereux auparavant du fait de l'absence de trottoir) afin de faciliter et d'encourager ces modes de déplacement.

Un travail important a aussi été mené avec la communauté d'agglomération Terre de Provence et sa régie des eaux afin de mettre aux normes les réseaux d'eau potable et d'assainissement sur ce tronçon.

Une attention toute particulière a été aussi portée sur le volet paysager des aménagements en mobilisant sur le projet une équipe de paysagistes pour travailler sur l'esthétique de la voie dans un esprit d'interface entre la zone rurale et la zone urbaine. Le choix a été fait d'intégrer au projet les pierres blanches similaires à celles posées en bordure du chemin des Moulins et dans l'esprit de celles positionnées aux abords du château. La végétation plantée à l'automne privilégie essences locales et adaptées au changement climatique. Les bétons beiges des trottoirs rappellent la couleur des pierres du village et des aménagements déjà réalisés dans le centre ancien par le passé.

**Montant des travaux : 512 379 €** dont 186 100 € de subvention départementale Terre de Provence Agglomération - Régie des eaux : 210 000 €

## ÉCRANS NUMÉRIQUES ÉDUCATIFS ET MATÉRIEL INFORMATIQUE (ÉCOLES) :

Afin d'offrir de nouveaux outils d'apprentissage aux enfants et un meilleur confort de travail aux enseignants, la commune, en collaboration avec les directrices du groupe scolaire, a réalisé un grand plan d'investissement sur le numérique à l'école.

L'ensemble des ordinateurs mis à disposition du personnel enseignant a été renouvelé à la rentrée 2023.

**Montant des travaux : 20 846 € HT**

9 écrans interactifs numériques ont été installés afin de permettre à toutes les classes, maternelles comme élémentaires, de disposer de cet outil dernière génération. Chaque écran a été complété avec un visualiseur numérique de documents pour permettre la projection sur les écrans du travail des élèves ou des démonstrations des enseignantes. Une classe mobile supplémentaire de 8 tablettes tactiles a également été acquise à destination de l'école maternelle pour développer les ateliers numériques pour les 3-6 ans.

**Montant des travaux : 20 700 € HT dans le cadre du TNE,** 70 % par l'Éducation Nationale et 10 % par le Conseil départemental 13  
**6 600 € HT de matériel a été acquis directement par l'école maternelle dans le cadre des financements de leur projet ERASMUS**

## SALLE LOUIS VERAY

La salle d'exposition située sous la mairie a été fermée au moment de la pandémie de COVID-19. Souffrant de gros problèmes d'humidité, elle n'avait pas pu être rouverte depuis. Après avoir réalisé une étude sur les mesures à mettre en œuvre, la commune vient de procéder à la mise en place d'un nouveau système de ventilation et de déshumidification.

Une fois les lieux assainis, une réfection des murs et des dispositifs d'accrochage des œuvres sera réalisée pour permettre une reprise des expositions.

**Montant des travaux : 1902.60 € HT subvention par le Conseil départemental 13 à 70 %**

## SALLE DES PÉNITENTS

La salle des Pénitents, située dans l'ancienne chapelle du même nom, qui a un temps accueilli l'office de tourisme, lorsque cette compétence n'était pas intercommunale, souffrait elle aussi de problèmes d'humidité, aggravés par des infiltrations en toiture. La commune a donc procédé à des travaux d'étanchéité et à la mise en œuvre d'une nouvelle ventilation mieux dimensionnée. Un nouveau mobilier mis en place par le CCAS permet d'ores-et-déjà d'accueillir les activités qui s'y déroulent dans de meilleures conditions. D'autres travaux y seront réalisés dans les prochains mois (lumière, peinture...) afin de rendre le lieu plus agréable et fonctionnel.

## DÉSIMPÉRMÉABILISATION DES SOLS DES COURS DU GROUPE SCOLAIRE : CO-CONSTRUISONS LE GROUPE SCOLAIRE DE DEMAIN

La commune de Barbentane, dans le cadre d'un appel à projet porté par le PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) du Pays d'Arles, s'est positionnée pour entamer la désimpérméabilisation des cours du groupe scolaire des Moulins.

L'objectif de cette démarche est de végétaliser les espaces extérieurs avec de nombreux avantages à la clé : réduction de la chaleur, apport d'ombre, amélioration de la gestion des eaux de pluie, diversification des espaces de jeux et renforcement du contact des élèves avec la nature.

Un travail de co-construction du projet avec tous les acteurs concernés a débuté le 26 septembre dernier avec une première réunion en présence des enseignants et représentants des parents d'élèves. Cette concertation est animée par l'association Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Rhône-Pays d'Arles (CPIE).

Un groupe de travail réunissant élus, personnel municipal, enseignants et parents d'élèves se réunira régulièrement pour suivre le projet et participer à sa conception sur l'année scolaire 2023-2024. En parallèle, des interventions auprès des élèves seront réalisées pour que les enfants - au cœur du projet - construisent la cour d'école de demain en prenant en compte les besoins et usages de tous.

Les aménagements issus de ce travail collectif seront réalisés entre l'été 2024 et la fin d'année 2025.

L'ensemble de ces travaux s'inscrit dans la démarche d'amélioration des conditions d'accueil des enfants sur les temps scolaires, périscolaires et accueil de loisirs. Rappelons que depuis l'année dernière la commune a procédé au remplacement du sol du réfectoire, à des travaux de sécurisation et de remise en état de la cour de maternelle et à la réfection de la totalité des peintures de l'école élémentaire. La réfection des peintures de l'école maternelle est quant à elle actuellement en cours.

## SALLE DES FÊTES

Un travail de diagnostic ayant été réalisé à la salle des fêtes, un programme d'investissement est en cours d'élaboration pour prévoir une rénovation progressive du bâtiment et une amélioration des modalités d'accueil. Si la commission de sécurité préfectorale a rendu au mois d'octobre un avis favorable sur les conditions d'exploitation de la salle, des pistes d'amélioration ont toutefois été identifiées. Prioritairement, des travaux doivent être réalisés en matière d'électricité, d'éclairage et de mise à niveau des dispositifs de sécurité. Des réflexions sont aussi menées sur les modalités de chauffage, notamment de la salle nord, afin d'envisager la mise en place d'un système plus performant et plus économe en énergie.

Le raccordement à la fibre optique du bâtiment vient d'être finalisé, ce qui a permis la mise en place d'un réseau wifi public dans la salle.

# FICHE CITOYENNE

## LES DEMANDES DE TRAVAUX EN 7 ÉTAPES

Comment dois-je procéder avant tout travaux sur mon bien immobilier ? En 7 points, voici les bons réflexes. Vous trouverez un plan-mémo concernant les types de travaux en p.19

- 1. Renseignez-vous** sur les règles applicables à votre terrain, appartement, maison de ville auprès du service urbanisme de la commune **tél. 04 90 90 85 85**
- 2. Retirez votre dossier :**
  - sur [barbentane.fr](http://barbentane.fr) - rubrique Mes démarches > urbanisme
  - auprès du service urbanisme ou de l'accueil de la Mairie.
- 3. Déposez votre dossier** renseigné auprès de l'accueil de la Mairie.
- 4. Votre demande est examinée** par le service urbanisme :
  - Le permis de construire concerne les grandes constructions pour un bâtiment neuf et la modification de la structure porteuse d'un bâtiment existant.
  - La déclaration préalable concerne les petits travaux et l'extension de construction d'un bâtiment existant, sous certaines conditions.
- 5. Délai d'instruction ou complétude du dossier**  
Dans le premier mois, vous recevrez la notification du délai avec ou sans demande de pièces complémentaires. Les délais dépendent du type de travaux. Si des pièces complémentaires sont demandées, vous disposez de 3 mois pour compléter et renvoyer le dossier. Si les travaux se situent sur le périmètre des monuments historiques, il faut compter un mois supplémentaire pour l'instruction de votre dossier.
- 6. Une fois le permis ou la déclaration préalable accordé(e) : l'affichage de l'autorisation de travaux** doit être effectué de manière visible depuis la voie publique pendant 2 mois consécutifs minimum et durant toute la durée des travaux. L'autorisation est affichée en parallèle au service urbanisme. C'est le début de la période de recours d'un tiers.
- 7. Une fois les travaux terminés, déposez votre Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT).** La DAACT ouvre la possibilité d'une visite sur place par les représentants de la mairie, dans un délai de 3 mois. La visite est par ailleurs obligatoire en milieu protégé, dans un délai de 5 mois.

*Attention : Si les travaux ne sont pas soumis à une autorisation d'urbanisme (moins de 5m<sup>2</sup> et en secteur non protégé), l'administré doit cependant respecter le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et les documents s'y rapportant, en tenant compte des risques tels que les feux de forêts ou les inondations (cf. PPRI : Plan de prévention du risque inondation).*

## LES PROPRIÉTAIRES DE COMMERCES NE SONT PAS EXEMPTS DE DEMANDE PRÉALABLE (DP) OU DE PERMIS DE CONSTRUIRE (PC).

**Pour tous les commerces :** effectuer une demande d'autorisation de travaux (aménagement intérieur) et une déclaration préalable de travaux si les travaux se font sur une façade (store banne, panneau, bandeau...)

>>> *Les demandes d'enseigne doivent être faites auprès de la Direction départementale des Territoires (DDT), sinon par l'intermédiaire de la mairie pour le suivi.*

**Ouverture ou réaménagement d'un établissement recevant du public (ERP) :** effectuer une demande d'autorisation de travaux

**Changement de destination** (exemple : logement devenant un commerce ou inversement) :

- effectuer une déclaration préalable de travaux, même sans travaux,
- effectuer une demande de permis de construire s'il y a modification de la façade ou des structures porteuses.

## LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU), C'EST QUOI ?

Le Plan Local d'Urbanisme est un ensemble de documents permettant d'organiser au mieux le développement urbain de la ville, en respectant le cadre de vie et les espaces naturels. Approuvé par le Conseil municipal du 25 février 2020, il vise notamment à encadrer, d'un point de vue juridique, les constructions ou le stationnement, selon les différentes zones de la commune. Actuellement, le PLU est en cours de révision.

**Plan du cadastre :** [cadastre.gouv.fr](http://cadastre.gouv.fr) / Plan cadastral et zonages: [www.geoportail-urbanisme.gouv.fr](http://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr)  
**Règlement du Plan Local d'Urbanisme :** [www.barbentane.fr](http://www.barbentane.fr)

**Bon à savoir :** les demandes de certificat de conformité d'eau potable et d'assainissement sont à effectuer auprès de la SAUR si le réseau est raccordé au domaine public. Si le réseau est autonome (SPANC), la demande doit être adressée auprès de la régie des eaux de Terre de Provence Agglomération.

# TRAVAUX ou CONSTRUCTION

## Les règles à connaître

Vous souhaitez rafraîchir la façade de votre maison, aménager votre extérieur (création d'une véranda) ou faire construire une piscine dans votre jardin ? Ces travaux nécessitent souvent soit d'une simple déclaration préalable de travaux (DP) ou de demande de permis de construire (PC) auprès de la mairie. Voici les règles qui s'appliquent.

### TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BETON OU BOIS)

Sans surélévation, ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité

Surélevée et/ou avec fondations profondes  $< 20 \text{ m}^2$  et si accolé à l'existant jusqu'à  $40 \text{ m}^2$  : DP

Surélevée et/ou avec fondations profondes  $> 20 \text{ m}^2$  : PC

### TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT, VERANDAS, TERRASSES COUVERTES

$< 40 \text{ m}^2$  - si accolé à l'existant : DP  
 $> 40 \text{ m}^2$  ou si votre habitation dépasse  $150 \text{ m}^2$  après travaux : PC  
Si dépassement de  $150 \text{ m}^2$ , recours obligatoire à un architecte

**FACADE, RAVALEMENT : DP**  
**CREATION FENETRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTERIEURES : DP**

### TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : DP  
Auvent, préau

- $< 20 \text{ m}^2$  : DP
- $> 20 \text{ m}^2$  : PC

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

- Combles aménagés  $\leq 40 \text{ m}^2$  : DP
- Combles non aménagés (quelque soit la superficie) : PC

Panneaux solaires, parabole, velux, création conduit de cheminée : DP

**MURS DE CLOTURE, CLOTURES, PORTAILS :**  
DP

**CONSTRUCTION D'UNE MAISON :**  
PC

### GARAGE

$< 20 \text{ m}^2$  : DP  
 $> 20 \text{ m}^2$  : PC

**Transformation** de garage en habitation jusqu'à  $40 \text{ m}^2$  DP sinon PC

### AMENAGEMENTS EXTERIEURS

#### ABRIS DE JARDIN

$\leq 20 \text{ m}^2$  : DP ;  $> 20 \text{ m}^2$  : PC

#### PISCINE ENTERREE

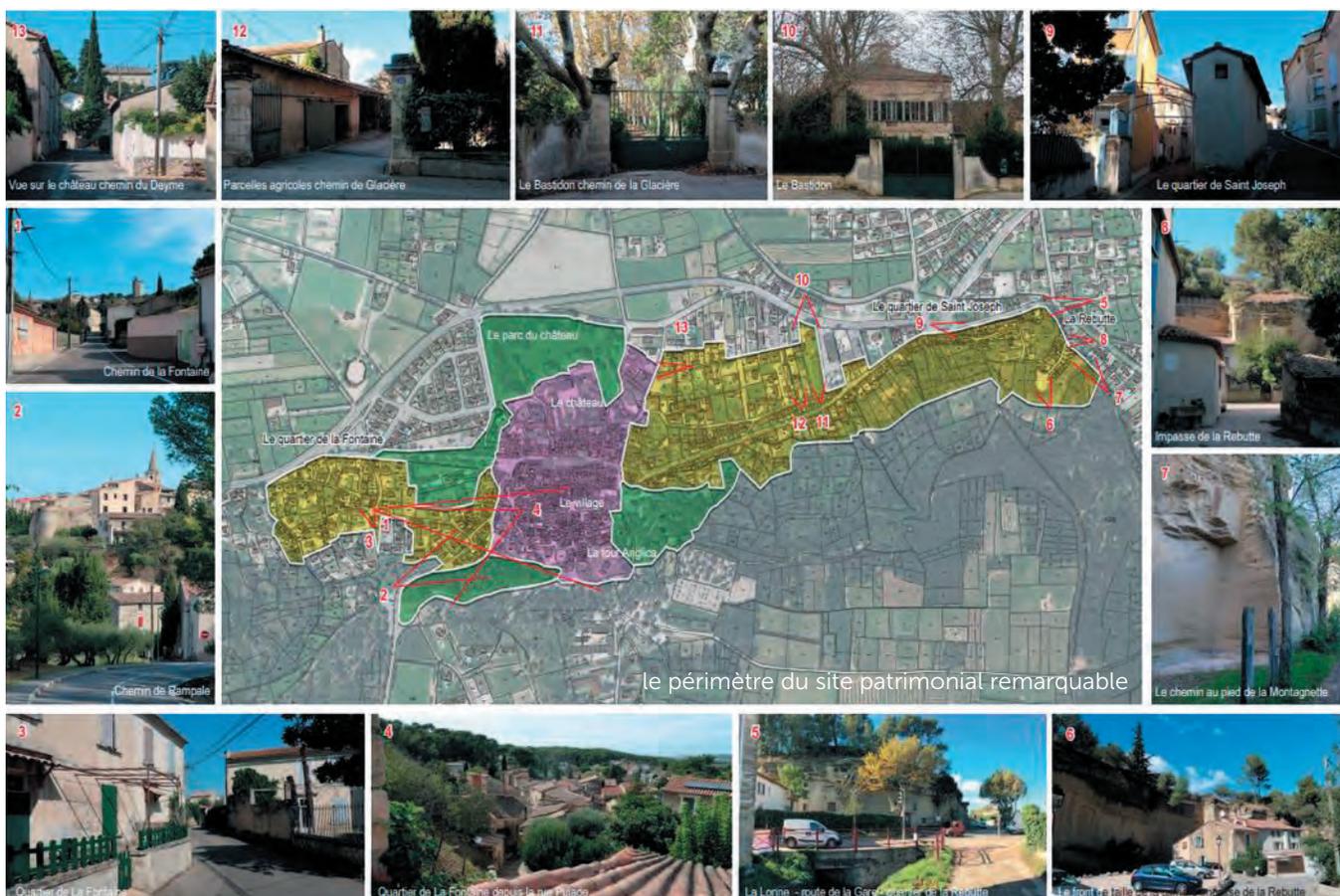
$\leq 100 \text{ m}^2$  ouverte : DP ;  $> 100 \text{ m}^2$  : PC  
Local technique de plus de  $20 \text{ m}^2$  : PC

### AMENAGEMENTS INTERIEURS DANS UNE CONSTRUCTION

Aucune formalité si les travaux ne modifient pas l'aspect extérieur, ne s'accompagnent pas d'un changement de destination, ne créent pas de niveau supplémentaire, ni de surface supplémentaire supérieure à  $5 \text{ m}^2$  et ne touchant pas aux structures porteuses.

**NOTA BENE :** En dehors des secteurs protégés, pour la construction d'une surface de  $\leq 5 \text{ m}^2$ , aucune formalité n'est requise (pour connaître les secteurs protégés, se renseigner auprès du service urbanisme).

Dans les zones PPRI, aucun mur ne peut être construit sauf des murets de 2 rangées de parpaings surélevés de grillage.



### CAUE

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement organise en commune des permanences gratuites d'architecte-conseil et aide également à l'opération de subvention des façades.

**Philippe Saunier**, l'architecte-conseil du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Bouches-du-Rhône, tient une permanence à l'Hôtel de Ville de Barmentane, tous les 4èmes jeudis du mois de 13h30 à 17h00.

### ABF

L'Unité Départementale de l'Architecture et de Patrimoine des Bouches-du-Rhône est implantée sur deux sites : Marseille et une antenne à Arles.

**Vincent Furno**, Architecte des Bâtiments de France, œuvre pour l'UDAP sur le territoire d'Arles, des Alpilles et de la Camargue.

Son rôle est d'assurer un suivi de demandes de travaux « sur le terrain » grâce à des permanences en mairie avec le service urbanisme.

Les permanences sont tous les 2<sup>èmes</sup> jeudi après-midi de chaque mois.

**POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS AUPRES DU CAUE OU DE L'ABF**  
Contactez le service urbanisme au 04 90 90 85 87.

## LES TRAVAUX AU SEIN D'UN SPR

Conformément au dossier présenté par la municipalité vantant les atouts de notre village, Barmentane est désormais reconnue par l'État comme étant « site patrimonial remarquable », au même titre qu'Arles, les Baux de Provence ou Saint Rémy de Provence. Cette reconnaissance apporte une valeur au centre du village et des mesures spéciales à prendre lorsque l'on entreprend des travaux.

Dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable, sont soumis à une autorisation préalable les travaux susceptibles de modifier :

- l'aspect extérieur des propriétés ;
- les structures porteuses d'une habitation ;
- les reconstructions à l'identique ;
- les changements d'usage ou de destination (ex : transformation d'une maison de particulier en commerce...).

**Ces autorisations préalables sont soumises à l'accord de l'architecte des bâtiments de France (ABF).**

Dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation de travaux, l'ABF s'assure du respect du patrimoine, de l'architecture, du paysage naturel ou urbain, de la qualité des constructions et de leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant ainsi que du respect des règles du plan de gestion applicable en site patrimonial remarquable.

Voici les 4 étapes essentielles pour faciliter votre démarche

- 1 Localiser votre projet par rapport aux monuments historiques (châteaux, maison des chevaliers, Tour Anglica...) : pour savoir si votre projet est concerné, contacter le service urbanisme.
- 2 Préparer votre projet : le service urbanisme peut vous renseigner sur la faisabilité de votre projet par rapport aux documents d'urbanisme qui sont en vigueur sur la commune.
- 3 Échanger sur votre projet avec le service urbanisme, le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), l'architecte des bâtiments de France, les architectes et artisans professionnels.
- 4 Déposer le dossier auprès de la Mairie.



# LES CONSEILS DE L'ABF

(ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE)

Le périmètre du site Patrimoine remarquable de Barbentane du fait de la richesse et la qualité de son patrimoine architectural fait l'objet d'une inscription au titre de Site Patrimonial Remarquable. Tous travaux de modifications en façades, toitures et aménagements (clôtures, jardins, etc), est soumis à l'avis conforme de l'architecte des bâtiments de France (ABF). Des visites d'accompagnement destinées à guider les pétitionnaires dans leurs projets sont réalisées en amont des demandes de travaux dans le cadre des permanences de l'ABF.

## FAÇADES

Les projets de restauration devront être réalisés dans les règles de l'Art par des entreprises sensibilisées à la question du patrimoine. La règle générale est de conserver et restaurer les façades anciennes en supprimant les dénaturations modernes inadaptées à la typologie de l'immeuble.

- **Ouvertures** : les ouvertures anciennes sont conservées. Si création, elles devront s'intégrer de façon harmonieuse et respectueuse sur l'ensemble de la façade.

- **Enduits** : sont réalisés à la chaux et d'aspect lisse sans aucun effet de décor à l'exception des décors anciens encore en place. Les filets gravés ou faux appareillages sont conservés et restaurés ou refaits à l'identique. Les murs anciens, à l'exception des parements en pierre de taille appareillé destinés à rester apparents (façades, encadrements de baies, sculptures, etc), sont enduits. **Ne sont pas autorisés** : les enduits en ciment inadapté aux maçonneries anciennes et pierres jointées.

- **Pierre-de-taille** : les parties en pierre de taille dite appareillée (avec joints secs et fins et calepinage), sont conservées et restaurées. Les parties manquantes sont restituées à l'aide de matériaux traditionnels adéquats. Ces parements peuvent recevoir après restauration une eau forte d'harmonisation à la chaux ne masquant pas la pierre ni les joints. **Attention** : l'application de peinture, enduit ou autre produit ne sont pas autorisés sur des parements en pierre de taille.

- **Portes d'entrées, fenêtres anciennes et volets à persiennes ou peints** : sont conservés et restaurés. Dans la mesure du possible, les portes neuves doivent être

en bois et en accord avec la typologie de l'immeuble. **La pose des volets roulants est interdite.**

- **Menuiseries extérieures neuves** : elles sont en bois, peintes, posées en feuillure, et comportent des petits bois extérieurs formant des divisions. La pose en rénovation inadaptée est proscrite, et les fenêtres en pvc ou métal sont interdites. Les devantures anciennes seront conservées ou restaurées sinon en bois ou métal en rez-de-chaussée.

- **Climatiseurs** : doivent être invisibles depuis l'espace public et être intégrés aux constructions (allège de fenêtre, cour intérieure, etc). Le remplacement des appareils déjà en place et non conformes ne pourra se faire à l'identique et devra respecter les prescriptions énoncées précédemment. Attention, la pose en saillie en façade n'est pas autorisée et aucune gaine ne doit courir en façade.

- **Isolation par l'extérieur** : **non autorisée dans le centre ancien.**

## TOITURE

- **Volumétrie et aspect des toitures** : les dispositions anciennes ne peuvent sauf cas exceptionnel, être modifiées ou supprimées.

- **Terrasses dites «tropéziennes»** : interdites en SPR.

- **Tuiles** : les couvertures sont en tuiles canal traditionnelles, c'est à dire avec tuiles dites de couvrant posées sur des tuiles dites de courant. **Les plaques de sous-toitures ne doivent en aucun cas rester apparentes.**

- **Souches de cheminées** : doivent être conservées et restaurées.

- **Fenêtres de toiture** : taille maximale

80x100cm, axées sur les fenêtres ou les trumeaux (parties pleines), de la façade, sans volets roulants.

- **Débords de toitures** (forgets bois, corniches, génoises, etc) : sont conservés et restaurés.

- **Zinguerie** (descentes pluviale, chéneaux, etc) : sont en zinc avec des dauphins en fonte.

- **Panneaux solaires** : ne sont pas autorisés, sauf cas et configuration exceptionnels, sur les toitures du centre ancien.

## ESPACES EXTÉRIEURS

- **Clôtures** : les murs et clôtures anciens sont conservés et restaurés. Les clôtures visuellement ouvertes (avec grilles ou grillages souples), sont privilégiées. Les murs neufs hauts sont interdits.

- **Haies** : sont composées d'essences locales et variées.

- **Portails et accès créés** : s'adaptent et s'intègrent de façon harmonieuse avec l'existant.

- **Arbres et plantations de qualité** : sont conservés.

- **Bassins** : les bassins anciens sont conservés et mis en valeur.

- **Piscines** : sont autorisées si les matériaux et couleurs sont adaptés au site (pas de couleurs vives trop prenantes dans le paysage). Les bassins sont enterrés et aucune structure de type abri coulissant n'est installée sur le bassin

- **Extensions de bâtiments anciens et projets neufs** : devront s'intégrer de façon harmonieuse avec les bâtiments contre lesquels ils viennent s'adosser.

## LA PLAINE : LA CRUE DE NOVEMBRE 1840

Le centre de Barbentane, de sa hauteur, peut sans danger contempler le Rhône et la Durance qui, au pied des collines du Gard, mêlent leurs eaux. Il n'en fut pas ainsi, des siècles durant, pour les habitants de la plaine, lorsqu'à l'automne et au printemps les pluies faisaient grossir démesurément le fleuve et son capricieux affluent.

Avant la construction du barrage de Vallabrègues (1970), les inondations de toute la plaine barbentanaise étaient fréquentes et souvent désastreuses pour les habitants. Nous pouvons citer comme dates des principales inondations : 1226, 1352, 1433, 1451, 1840.

Plus près de nous, l'inondation de 1935 fit de nombreux dégâts en transformant toute la plaine de Barbentane en un immense lac où l'on ne circulait qu'en barques. Les principaux mas des bords du Rhône possédaient tous une barque de secours et un accès en pente pour faire monter le bétail au premier étage du mas !



## LA CRUE DU RHÔNE DE 1840 PAR GUY FLUCHÈRE



BARBENTANE (B.-du-Rh.) — Inondation du 12 au 23 novembre 1935 — Quartier de la Gare

La crue de novembre 1840 a été provoquée par une succession d'averses méditerranéennes torrentielles (4 au total), dont une au moins accompagnée de pluies océaniques diluviennes. Selon Maurice Pardé (géographe français, spécialiste de potamologie), c'est «l'événement météorologique le plus grandiose et le plus déconcertant qui se soit jamais produit dans le bassin du Rhône».

La crue est très forte en amont de Lyon et exceptionnelle en aval à cause des apports de la Saône. À Lyon, pendant tout le mois de novembre, le centre de la ville est sous les eaux ; 600 maisons s'écroulent !

À Avignon, la crue de la Durance est concomitante avec celle du Rhône qui atteint dans cette cité le niveau de 8,65 m. La crue de novembre 1840 constituerait donc la plus forte crue connue avec celle de 2003, en aval d'Avignon.

Plus au sud, la crue est amoindrie en raison des nombreuses brèches dans les digues du Gard, notamment à Bellegarde et à Tarascon. À Beaucaire, la cote est mesurée à 6,85 m. À Arles, elle ne s'établit plus qu'à 5,05 m.

En contrepartie, toute la vallée du Bas-Rhône est dévastée. La Camargue est inondée. Le 3 novembre 1840, le delta, des salins d'Aigues-Mortes (Peccais) jusqu'à Port-de-Bouc, est entièrement submergé. Aigues-Mortes doit fermer les

portes de la ville pour ne pas subir ce même sort. Le grand fleuve, qui venait de rompre ses digues, reconquit son ancien domaine et baigna les murailles de la ville subitement transformée en île.

À Avignon, pendant plusieurs jours, les plus gros bateaux du Rhône vinrent accoster les remparts comme de véritables quais, et purent ainsi ravitailler la population protégée par son enceinte contre cet ennemi d'une autre nature.

Dans son livre, Sébastien Fontaine parle de la crue de novembre 1840 en ces termes : «Une terrible inondation eut lieu dans nos campagnes les 4 et 5 novembre 1840. Les eaux semblaient alors avoir juré notre destruction : on ne voyait flotter au-dessus de sa surface

que meules de paille, arbres déracinés, denrées, meubles, animaux de tout genre ; c'était un spectacle à nous glacer d'effroi. Heureusement qu'au moyen de radeaux et de barques on put porter secours aux pauvres campagnards, captifs pour la plupart dans leurs chambres ou leurs greniers. De nombreuses souscriptions furent bientôt ouvertes, et avec les secours que le gouvernement daigna nous accorder, on put indemniser quantité de familles. Honneur et grâces infinies à toutes les personnes qui, des pays voisins comme des pays lointains, secoururent leurs frères !»



BARBENTANE (B.-du-R.) — Inondations 1935-36 - Quartier Saint-Jean - Le mas du Pigeonnier

# AUJOURD'HUI ET DEMAIN PRÉVENIR LE RISQUE INONDATION ET S'Y ADAPTER

Le risque inondation peut s'exprimer sur notre commune sous trois aspects : les inondations causées par les débordements de cours d'eau (Rhône et/ou Durance), les inondations provoquées par les débordements de nappe en plaine et les inondations par ruissellement liées à l'urbanisation (à l'intérieur et aux abords du massif forestier). Le village est ainsi classé comme territoire à risque important d'inondation (TRI) de l'espace « Avignon plaine » depuis le 12 décembre 2012.



## LE PPR, UN DOCUMENT À L'IMPACT LOCAL IMPORTANT

Afin d'éviter l'implantation des bâtis dans les zones les plus à risque et améliorer la résilience des bâtis existants dans la plaine, l'État a décliné le plan de prévention du risque inondation (PPRI) de la basse vallée de la Durance depuis le 12 avril 2016 (**consultable via le qr code**).

Outre ce plan qui est plus spécifiquement décliné pour la plaine, les études de cartographie et de recensement du risque au niveau national ont objectivé la présence d'un risque d'inondation par ruissellement. Cet écoulement d'eau important en milieu urbain, favorisé par la configuration en pente de notre village, peut engendrer une saturation des réseaux d'évacuation des eaux et des ouvrages hydrauliques, occasionnant des dégâts humains et matériels conséquents.

Par le passé, la commune a fait l'objet de procédures de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, notamment pour les épisodes d'inondation de 1982, de 2002 et de 2003.

## LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) : UN OUTIL POUR FAIRE FACE AUX RISQUES

Le PCS détermine la posture de la commune en cas de crise, notamment les conditions d'alerte, de prise en charge des populations et la mobilisation des moyens municipaux.

Arrêté et mis en œuvre par le maire, le PCS détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien des populations.

Dans le cas d'une inondation, le plan prévoit notamment l'ouverture d'un poste de commandement communal, l'alerte des populations exposées, l'ouverture d'un centre d'accueil et de regroupement au niveau de l'école des Moulins ou encore l'envoi de moyens municipaux (réserve communale de sécurité civile, police municipale, services techniques) dans les zones touchées.

## SERVICE D'ALERTE HÉBERGÉ

La Ville de Barbantane dispose depuis quelques années d'un service d'alerte hébergé. Utilisé à de nombreuses reprises, notamment lors des 14 et 18 juillet 2022, afin de vous informer des consignes de sécurité et de l'évolution du sinistre, il a vocation à être mis en œuvre dès lors qu'une crise majeure frappe la commune.

Ce dispositif entièrement gratuit a pour but de vous transmettre les consignes par SMS, message vocal ou mail afin d'assurer au mieux votre sécurité et celles de vos proches.

Si vous n'êtes pas encore inscrits, vous pouvez remplir le formulaire via le qr code. Cette inscription se fait dans le respect des règles de protection des données (RGPD).



## LES OUTILS D'AIDE DE PRISES DE DÉCISIONS

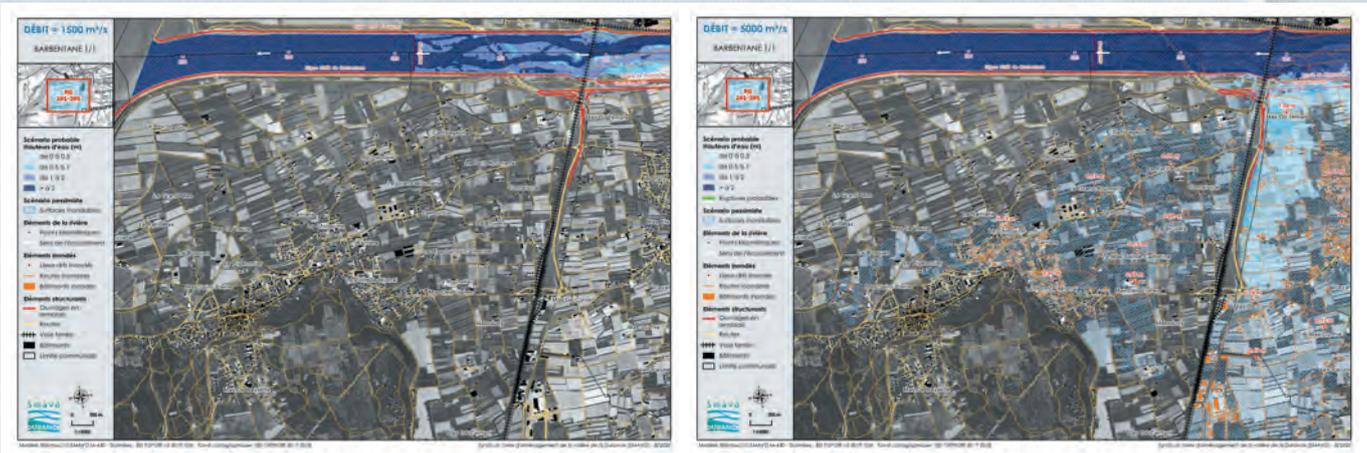
### • LE DICRIM

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a été élaboré afin d'énoncer les mesures préventives en cas de catastrophes majeures affectant le territoire et la population de la Commune de Barbantane. Consultez le DICRIM en scannant le qr code.

### • L'ATLAS DYNAMIQUE DES ZONES INONDABLES DU SMAVD

Conçu par le Syndicat Mixte d'Aménagement Vallée de la Durance (SMAVD), l'Atlas dynamique des zones inondables présente plusieurs modélisations des crues, qui permettent de connaître les zones potentiellement inondées, correspondant à un débit donné. Il permet d'ajuster la mise en œuvre des mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes en cas d'inondations.

Ce projet constitue une action prioritaire de la Stratégie locale de la gestion du risque inondation de la Durance (SLGRI), outil de mise en œuvre opérationnel de la Directive européenne sur les inondations.



# LA VIE DES COMITÉS DE JUMELAGE

La Ville de Barbentane a la chance d'être jumelée avec deux communes : Saillon, ville Suisse située dans le canton du Valais, et récemment Pizzone, commune italienne qui se trouve entre Naples et Rome.



## Barbentane et Pizzone officiellement jumelées !

*Barbentane e Pizzone sono ufficialmente gemellate !*

Au mois de juin, Jean-Christophe Daudet, Maire de Barbentane, s'est rendu dans la ville de Pizzone en compagnie de Christèle Di Pasquale, élue déléguée à la petite enfance et aux jumelages. Cette délégation avait pour objectif d'officialiser le jumelage entre les deux villes à l'occasion des fêtes traditionnelles de la Santa Liberata.

C'est dans la salle du conseil municipal que les deux maires, Vincenzo Di Cristofano et Jean-Christophe Daudet ont signé officiellement la convention de jumelage. Rappelons que Pizzone et Barbentane sont unis par des liens affectifs et historiques très anciens puisque Barbentane a accueilli dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle de nombreuses familles italiennes qui fuyaient la pauvreté.

Ce voyage rendu possible grâce à l'implication de Franck (Francesco) Di Vito,

barbentanais originaire de Pizzone et de Christèle Di Pasquale, laisse aux membres de la délégation de très beaux souvenirs au regard de l'accueil chaleureux des habitants. La Ville de Barbentane a d'ores et déjà invité les représentants de la commune de Pizzone à participer aux fêtes de la Saint-Jean 2024.

### ACTUALITÉS

Un comité de jumelage pour Pizzone va être créé. L'assemblée générale est prévue le 8 décembre, à 18h, en salle du conseil. Tous les Barbentanais intéressés sont invités.

### Le comité de jumelage de Saillon

Petit rappel ! Il y a plus de vingt ans, au cours d'un séjour en station de ski, Monsieur Dewarsquiel, habitant de Barbentane, tombe sous le charme de Saillon et y découvre de nombreuses ressemblances avec son propre village. C'est ainsi qu'il donne naissance au comité de jumelage de Saillon qui restera très actif pendant de nombreuses années.

Fidèles à son créateur décédé en 2021, les membres du comité participent tous les quatre ans aux fêtes médiévales de Saillon, dont la prochaine édition est prévue en septembre 2025.

### ACTUALITÉS

L'assemblée générale du comité de jumelage de Saillon a eu lieu le 1<sup>er</sup> décembre, en salle du conseil.

### Les comités de jumelage impliqués dans la vie associative

Présents lors de la matinée des associations, les membres des comités de jumelage de Saillon et de Pizzone, représentés respectivement par Geneviève Cormerais et Christèle Di Pasquale, ont échangé avec les personnes désireuses de découvrir ces villes. Les élus référents en charge de ces comités de jumelage sont Gilles Cormerais pour la ville de Saillon et Christèle Di Pasquale, pour Pizzone.

**Vous êtes curieux, intéressés, séduits par ces projets ? Vous souhaitez en savoir plus et pourquoi pas y participer ?**

#### Vous pouvez contacter

**Christèle Di Pasquale :**  
christele.di-pasquale@barbentane.fr  
**Gilles Cormerais :**  
gilles.cormerais@barbentane.fr



## GILBERT DROUHARD

Barbentanais d'adoption, Gilbert Drouhard et son épouse se sont installés à Barbentane en 2017. C'est la qualité de vie du village qui les pousse à quitter leur région. Gilbert, sportif dans l'âme et grand lecteur, raconte les souvenirs de son enfance montbéliarde dans l'ouvrage « *Le temps coule de source* », paru cette année. C'est à la suite d'un atelier d'écriture suivi à la médiathèque qu'il se lance dans cette nouvelle aventure.

### UNE ENFANCE À LA FERME

Dès sa plus tendre enfance, Gilbert est promis à reprendre la ferme familiale de son village natal, Saules. Il se plie aux règles de l'époque. Nous sommes dans les années 50. Bien qu'il ne soit pas l'aîné des garçons d'une famille de 9 enfants (7 filles et 2 garçons), Gilbert prend la relève après le départ de son frère aîné. Suite à son certificat d'études, hors de question pour lui de partir en sixième avec ses collègues. Il prend le chemin de l'école d'agriculture et s'enferme dans un profond mutisme. « À 12 ans, je me suis retrouvé à attacher des vaches montbéliardes à l'étable, avec des chaînes, pour la traite. J'étais terrorisé mais très vite je me suis habitué. »

Malgré les journées de dur labeur, il étanche sa soif de découverte au travers des livres de sa sœur qui suit des études de lettres. Il lit inlassablement et parfait son regard de lecteur. Colette et Hemingway font partis de ses auteurs fétiches.

C'est à l'âge de 19 ans qu'il quitte la ferme et devient aide-chauffeur. Sa première épouse, rencontrée à Saules durant son enfance, lui force le destin en lui demandant de venir à Paris, chez ses parents.

### PARIS POUR UN NOUVEAU DÉPART

Sans emploi, Gilbert se retrouve à lire Le

Monde tous les jours et reprend le cours de son histoire. Il passe son BEPC à l'âge de 25 ans et répond à une annonce du syndicat national des travaux publics qui propose des formations aux hommes de moins de 26 ans désireux de travailler dans le bâtiment.

Suite à sa formation de maçonnerie, celui qui passe tous les jours à côté du chantier du ventre de Paris, les Halles, appelle la société Bouygues pour travailler et se retrouve au centre de ce chantier titanesque durant 2 ans et demi. S'ensuit une mission en Côte d'Ivoire de 6 mois avant de rentrer en France pour la naissance de sa fille. Il retourne dans sa Franche-Comté, à Besançon, dans le cadre de ses activités, puis devient formateur et guide des jeunes adultes à la découverte de ce métier qui le passionne, pour le compte d'autres sociétés. Il se retrouve dans ce métier de transmission de connaissances.

### LA RETRAITE GALOPANTE

Gilbert est un sportif insatiable. « Une fois arrivés à Barbentane, nous nous sommes inscrits à de nombreuses activités » souligne-t-il. Du tennis au footing, en passant par le vélo et la marche, avec son épouse Sylvie, ils tissent des relations profondes avec les barbentanais et sont actifs au sein des associations qu'ils fréquentent.

La lecture dans tout cela, direz-vous ? En octobre 2022, son médecin lui demande

de calmer ses activités sportives. Il repense à ses plaisirs de lecture qui l'ont sauvé de sa vie d'enfant et prend le chemin de la médiathèque.

Après différentes lectures infructueuses, c'est un atelier d'écriture que lui propose Christine, la responsable de la médiathèque, avec le romancier Cédric Fabre, dans le cadre du Festival du Polar de Villeneuve-lès-Avignon. Suite à la demande de l'auteur, Gilbert se retrouve à écrire deux pages sur l'épée trouvée dans une ferme abandonnée lorsqu'il était enfant. Les participants de l'atelier lui réclament la suite de cette aventure.

Dans le même temps, désireux de raconter ses souvenirs à ses petits-enfants, lui qui a souffert de ne pas avoir connu ses grands-parents, il décide de coucher sur papier son enfance et écrit la suite de son aventure. Il est alors poussé par des amis qui lisent quelques pages et le simple écrit destiné à sa famille devient un véritable roman d'aventure. Ce sont les souvenirs d'une vie d'antan que Gilbert dépeint dans son ouvrage, avec panache et espièglerie. Cyril Le meunier, Eugénie, et l'ensemble de ses personnages, racontent sa vie jusqu'à son adolescence et traversent bon nombre d'aventures. « *Le temps coule de source* » est une fiction haletante qui ne demande qu'à être lue pour notre plus grand plaisir, en attendant la suite d'une vie riche en rebondissements !

## ILS NOUS ONT REJOINTS

- **MAUMEJEAN** Élise, Latifa  
le 12/07/2023

## ILS SE SONT UNIS

- **LABOULLE** Thomas, François, Michel  
et **DOMINICI** Sonora, Kassandra le 17/06/2023
- **GOUGOU** Younès et **BAGOUR** Sanaâ  
le 17/06/2023
- **GUIDARELLI** Kevin Emile Marius et **COURTOIS**  
Christelle Nathalie le 15/07/2023
- **CORNEVAUX** Jérémy, Jean-Clément, Pierre,  
Alain et **NOUAUX** Mélanie, Anne, Laure  
le 19/08/2023
- **MENADJLIA** Patrick, Tony et **MDIJI** Siham  
le 30/09/2023
- **GALIER** Olivier et **PARENTE** Sandrine, Nathalie  
le 07/10/2023



## ILS NOUS ONT QUITTÉS

- **Jean-Marie, Fernand DEFUSTEL**
  - **Janine, Marguerite GABRIEL** épouse  
de **Christian MERTAZA** (68 ans) le 03/06/2023
- **Anne-Marie BRETON** épouse **Paulin MOUNIER**  
(87 ans) le 17/06/2023
- **Dominique, Michèle, Marie-Odile BON** épouse  
de **François IMMELÉ** (54 ans) le 22/06/2023
- **Robert, Dikran NAZARETIAN** époux de **Christine**  
**COSTE** (78 ans) le 28/06/2023
- **Micheline Paule Louise ALLENE** veuve  
**DOMINICI Jacques** (93 ans) le 16/07/2023
- **Hélène, Suzanne, Berthe ENJOLRAS**  
célibataire (88 ans) le 18/07/2023
- **Colette, Marie BOIDART** divorcée  
de **Gilbert AVÉ** (91 ans) le 26/07/2023
- **Ghislaine, Marguerite, Henriette CHARPIN**  
célibataire (73 ans) le 29/07/2023
- **Roger, Elie GIBAND** époux de **Marie-Camille**  
**FONTAINE** (84 ans) le 02/08/2023
- **Jacqueline, Elise PERRET** épouse  
de **Georges DURAND** (70 ans) le 16/08/2023
- **Marie, Madeleine, Joséphine BRUYÈRE** veuve  
de **Charles MOUIREN** (96 ans) le 20/08/2023
- **Huguette, Lucie DELCOURT** veuve  
de **Léon DUHAUT** (88 ans) le 29/08/2023
- **René SARRAZIN** célibataire (78 ans)  
le 30/08/2023
- **Monique, Marguerite BISCARRAT** divorcée  
de **Claude BERGER** (80 ans) le 16/09/2023
- **Jean-Pierre SCHNEIDER** époux de  
**Françoise ESCASSUT** (81 ans) le 20/09/2023
- **Alfred, Lucien MARTINEZ** époux  
de **Rose MARTINEZ** (87 ans) le 21/09/2023
- **Sévérine, Odette, Felicie PASCAL** veuve de  
**André, Jules MAUNIER** (94 ans) le 24/09/2023
- **Fernand, Louis MOUCADEAU** veuf  
de **Louissette AYME** (96 ans) le 01/10/2023
- **Frédéric, Jacques, Charles KISSEL** Célibataire  
(67 ans) le 05/10/2023
- **Marie-Louise CHIAVACCI** veuve  
de **Michel FONTAINE** (84 ans) le 06/10/2023
- **Léo, Pierre, Georges TOURETTE**, célibataire  
(17 ans) le 07/10/2023
- **Elisabeth DE NICOLO**, célibataire (69 ans)  
fille de **Sylvia CANNELLA** le 07/10/2023
- **Christian, Maurice, Paul HENRION** (74 ans)  
divorcé de **Catherine TAUTIL** le 14/10/2023
- **Louis, Ferrouchio BASSAN** (89 ans) veuf  
de **Marguerite CASTRALE** le 21/10/2023
- **Henri, Anicet MOURET** veuf de **Maryse GINOUX**  
(94 ans) le 26/10/2023
- **Annie, Lydia NOTARDONATO** épouse de **Pierre**  
**GOUBERT** (72 ans), le 12/11/2023

# MON PARTI C'EST BARBENTANE

## Chers amis et amis,

En cette année de mi-mandat, nous voilà engagés dans le traditionnel bilan que nous vous devons.

Nous pouvons être fiers de celui-ci puisque, au-delà des travaux que nous avons réalisés, c'est plus de 80 % de nos 51 engagements que nous avons réalisés. Un seul malheureusement n'a pas pu être tenu, celui de maintenir les taux des taxes locales sur la durée du mandat.

Et pour cause !

En plus des effets dévastateurs du COVID 19, nous avons été impactés durement par le prélèvement de la taxe SRU par l'État pour déficit de logements sociaux qui risque d'atteindre 250 000 euros à terme, la guerre en Ukraine qui a provoqué l'augmentation significative de l'inflation et notamment des prix de l'énergie, et aussi malheureusement les incendies de la Montagnette.

Tout cela a alourdi les charges de fonctionnement de notre budget de plus de 750 000 euros pour un montant annuel de près de 5 millions d'euros.

Il nous a donc fallu prendre des décisions difficiles et raisonnables afin de garantir l'équilibre budgétaire de la commune tout en préservant nos capacités d'investissement. Pour une bonne et saine gestion, il est impératif qu'une fois le budget exécuté, les recettes soient supérieures aux dépenses et que nous constatons un excédent.

Cet excédent de fonctionnement, appelé autofinancement, peut alors venir alimenter les recettes d'investissements et nous permettre d'investir (rénovation des voies, changement de l'éclairage public, modernisation de nos bâtiments publics...) sans avoir trop recours à l'emprunt.

Le produit supplémentaire lié à l'augmentation des taxes (à base constante) a représenté environ 300 000 euros soit le même montant que notre autofinancement. Si nous ne l'avions pas fait, la commune aurait perdu la faculté de faire des travaux d'embellissement.

Nous aurons l'occasion de revenir sur tout cela dans les mois à venir et comme nous avons pu le faire lors de notre réunion publique du 30 novembre dernier au cours de laquelle nous avons pu présenter notre bilan tout en répondant à vos nombreuses questions en toute transparence.

Nous vous donnons rendez-vous à l'an que ven et vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année et nos meilleurs vœux pour 2024 !

L'ensemble des colistiers de l'équipe  
« Mon parti, c'est Barbentane »



## AGIR TOUS ENSEMBLE

### Chères Barbentanaïses et Chers Barbentanaïses,

Nous voilà déjà arrivés à la fin de cette année 2023 marquée par des événements nationaux et internationaux qui ont profondément impacté notre quotidien. La guerre en Ukraine et les tensions actuelles en Israël ont suscité beaucoup d'émotions et de préoccupations pour nous tous. C'est dans ces moments difficiles que le groupe Agir souhaite se tenir à vos côtés, plus présent que jamais.

Sur le plan communal, nous avons malheureusement constaté une nouvelle hausse des impôts fonciers et des taxes sur les résidences secondaires, malgré un contexte économique tendu pour les ménages. Nous avons pris position contre ces décisions, car nous sommes conscients de l'impact que cela peut avoir sur votre pouvoir d'achat, qui diminue déjà chaque année. Rappelons que le groupe «Mon parti, c'est Barbentane» avait promis de ne pas augmenter les impôts lors de la campagne électorale.

S'agissant de notre Montagnette, il faudra du temps avant que la nature puisse se régénérer et que nous puissions lancer un programme de replantation d'espèces adaptées à notre massif. Nous resterons vigilants sur les actions entreprises afin de permettre à notre Montagnette de retrouver tout son éclat.

En ce qui concerne l'urbanisme, nous constatons malheureusement un manque de concertation de la majorité, notamment sur des sujets importants pour notre village.

Des projets tels que la construction de la nouvelle crèche avec une résidence en plus (?), vont voir le jour à des coûts très élevés, ce qui pourrait avoir des conséquences néfastes sur les finances de Barbentane à long terme.

C'est pourquoi, nous continuerons à défendre vos intérêts et à vous représenter au mieux de nos capacités. Vous pouvez compter sur notre engagement pour une gestion équilibrée et responsable de notre commune.

En cette fin d'année, nous souhaitons vous adresser tous nos meilleurs vœux de bonheur, de réussite et de prospérité. Que l'année à venir soit riche en réalisations et en harmonie pour Barbentane et ses habitants.

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine.  
Le groupe Agir tous ensemble.



# DÉCEMBRE

## 01 décembre CONCOURS DE CRÊCHES

Vous souhaitez concourir au titre de la plus belle crèche de Noël ? Vous avez jusqu'au 22 décembre pour vous inscrire par mail, avec pour objet « Concours crèches », à l'adresse suivante : [communication@barbentane.fr](mailto:communication@barbentane.fr) en indiquant clairement leurs coordonnées : Nom, Prénom, Adresse, Téléphone, Mail et la catégorie dans laquelle elles concourent (Adultes – Enfants) ou directement à l'accueil de la mairie. **Règlement et renseignements sur [barbentane.fr](http://barbentane.fr)**

## 02 décembre DÉDICACE

L'illustrateur Dominique Fages dédicace sa BD « Tout le monde descend ! »  
10h - Médiathèque municipale  
Informations : 04 32 60 16 21



## 02 décembre SPECTACLE MUSICAL

Monsieur Trombone au pays des sons, pour les enfants de 3 à 10 ans.  
17h - Médiathèque municipale  
Sur inscription : 04 32 60 16 21



## 03 décembre LOTO DES AMIS DE SAINT-JOSEPH

17h - Salle des fêtes  
Tarifs : 5€ le carton, 12€ les 3 cartons, 20€ les 6 cartons.

## Du 05 au 27 décembre EXPOSITION L'ESPRIT DE NOËL

Cette exposition mise à disposition par la Bibliothèque départementale de prêt des Bouches-du-Rhône permet de découvrir les traditions et les célébrations de la fête de Noël.

Médiathèque municipale  
Informations : 04 32 60 16 21

## 06 décembre SEANCES CINÉMA LA STRADA

Organisées par la Strada Barbentane.  
17h30 et 20h - Salle des fêtes  
Tarifs :  
Entrée : 5,50 € / 10 entrées : 45 €  
Adhérents et – 18 ans : 4 €  
Adhésion annuelle : 12 €

## 07 décembre CONFÉRENCE LE PEINTRE FERNANDO BOTERO

par Danièle Martin.  
18h - Médiathèque municipale  
Informations : 04 32 60 16 21

## 10 décembre LOTO DES CHANTEURS DE LA MONTAGNETTE ET DES ANCIENS DE L'ÉCOLE NOTRE DAME

16h - Salle des Fêtes  
Tarifs : 5 € le carton, 12 € les 3, 20 € les 6

## 14 décembre REPAS-SPECTACLE DU CCAS

Pour ce traditionnel temps fort programmé à l'approche de Noël, le CCAS de Barbentane vous réserve de belles surprises avec le spectacle musical Emmanescence de l'orchestre Energic Animations (Richard Gardet) et le traiteur 5/Cinq Réceptions.  
12h - Salle des fêtes

## 15 décembre MARCHÉ DE NOËL DE L'ÉCOLE NOTRE DAME

L'APEL Notre Dame vous réserve une fin d'après-midi festive à l'école, pour faire ses emplettes à l'approche de Noël. Au programme : vente de produits et créations originales, goûter offert par la municipalité et cadeaux déposés par le Père Noël !  
16h30 - entrée libre

## 15 décembre BAL DE NOËL DU ROCK DES ALPILLES

En ouverture du Marché de Noël de Barbentane.  
19h - Salle des fêtes

## 16 et 17 décembre MARCHÉ DE NOËL

**Samedi** : les chants de la chorale Les Chanteurs de la Montagnette animent le marché en fin de matinée. En début de soirée, déambulation avec les échassiers lumineux.  
**Dimanche** : La princesse des glaces enchantera petits et grands, repartez avec votre plus beau maquillage et prenez place avec le Père Noël devant notre photobooth préféré !  
Programme détaillé sur [barbentane.fr](http://barbentane.fr)

**16 décembre****CONTES**

Histoires pour les tout-petits, racontées par Sylvie Roberdeau.

Médiathèque municipale

10h30 - Sur inscription :

tél. 04 32 60 16 21

mediatheque@barbentane.fr

**19 décembre****SPECTACLE DE NOËL**

Proposé par l'Association des parents d'élèves du groupe scolaire Les Moulins. A destination des adhérents, sur inscription auprès de l'association.

Horaires : 14h

Entrée libre - Places limitées - Salle des fêtes

**26 et 27 décembre****PASTORALE**

Représentation traditionnelle de L'Oulo d'Arpian de Marius Chabrand proposée par le Groupe artistique.

14h30 - Salle des fêtes, entrée libre

**27 décembre****CONCERTS DE NOËL**

La Compagnie Les Promeneurs des étoiles présente Les concerts de Noël Patricia Ponselle, mezzo-coloratur de l'Opéra de Paris, Yves Lavigne, pianiste, et Valentine Venezia, comédienne, présentent un programme riche et varié pour enchanter et emmener le public dans la Magie de Noël : chants de Noël traditionnels : Il est né le divin enfant, Douce nuit, Mon beau sapin... ; le très attendu Minuit Chrétien d'Adam ; des airs religieux : Ave Maria...

18 heures. Libre participation aux frais. Église Notre-Dame-de-Grâce.

**31 décembre****RÉVEILLON DE LA SAINT SYLVESTRE**

Proposé par les Bois sans soifs.

Salle des fêtes

19h30. Repas proposé par le Traiteur Girard. 85 €, boissons comprises.

Réservations jusqu'au 20/12 par téléphone : 07 87 80 97 72 / 06 24 42 43 64 ainsi qu'au restaurant Le Saint Jean et à Intermarché.

# JANVIER

**03 janvier****SÉANCES CINÉMA LA STRADA**

Organisées par la Strada Barbentane.

17h30 et 20h

Salle des fêtes

Tarifs :

Entrée : 5,50 € / 10 entrées : 45 €

Adhérents et - 18 ans : 4 €

Adhésion annuelle : 12 €

**Du 5 au 20 janvier****EXPOSITION**

Destination Mongolie

L'association l'Omnibus invite le public à voyager entre Oulan Baatar et Bulgan, par-delà les steppes de Mongolie, autour de l'exposition photographique et sonore de Samuel Keller.

Médiathèque municipale

Informations : 04 32 60 16 21

**7 janvier****LOTO DE LA SAINT JEAN**

16h - Salle des fêtes

Tarifs : 5€ le carton, 12€ les 3

et 20€ les 6

**13 janvier****LOTO DE LA MONTAGNETTE**

Organisé par le Lions Club

Avignon Doyen

18h - Salle des fêtes

**20 janvier****CONTE**

Dans le cadre de la Nuit de la lecture, Raconte-tapis Le loup animé par Mireille.

Pour jeune public, à partir de 3 ans

10h30 - Médiathèque municipale

Sur inscription : 04 32 60 16 21

**20 janvier****LECTURES**

Dans le cadre de la Nuit de la lecture, la Médiathèque propose des lectures d'extraits de romans ou de poésies sur le thème du «Corps» suivies d'une pause gourmande avec dégustation de

soupes et autres gourmandises.

18h30 - Médiathèque municipale

Sur inscription : 04 32 60 16 21

**21 janvier****LOTO DE L'OLYMPIQUE BARBENTANAIS**

17h30 devant Salle des fêtes

Tarif : 15€ les 3 cartons

**22 janvier****COLLECTE DE SANG**

Proposée par l'Établissement français du sang.

De 14h à 21h30 - Salle des fêtes

Informations : 04 90 81 14 22

**26 janvier****VŒUX DU MAIRE**

Cérémonie des vœux de Monsieur le Maire, Jean-Christophe Daudet, à la population.

18h30 - Salle des fêtes

**27 janvier****CONFÉRENCE-DÉBAT**

La protection sociale : La socialisation de la prise en charge des aléas de la vie. Par Pierre-Vincent Roux.

10h - Médiathèque municipale

Sur inscription : 04 32 60 16 21

# FÉVRIER

**3 février****SOIRÉE CHOUCROUTE**

Organisée par les Amis de Saint-Joseph.

19h30 - Salle des Fêtes

**Mercredi 7 février****SEANCES CINÉMA LA STRADA**

Organisées par la Strada Barbentane.

17h30 et 20h

Salle des fêtes

Tarifs :

Entrée : 5,50 € / 10 entrées : 45 €

Adhérents et - 18 ans : 4 €

Adhésion annuelle : 12 €



**11 février**  
**LOTO DE L'ASSOCIATION  
 COMMERCE  
 ET ARTISANAT  
 DE BARBENTANE**

17h - Salle des fêtes

**16 février**  
**LOTO DE LA MAISON  
 FAMILIALE ET RURALE**

20h - Salle des fêtes

**25 février**  
**LOTO PASSION MOTO**

Salle des fêtes

**29 février**  
**VEILLÉE À THÈME**

Découverte de textes en provençal sur un thème donné, discussions et verre de l'amitié.

Proposée par Li Pichot Galapians.

20h - Esplanade du Séquier

## MARS

**Du 04 au 08 mars**  
**STAGE DE JUDO**

Proposé pendant les vacances, par le Judo sportif de Barbentane.

Dojo de la Salle des fêtes

De 9h à 12h

**06 mars**  
**SEANCES CINÉMA  
 LA STRADA**

Organisées par la Strada Barbentane.

17h30 et 20h

Salle des fêtes

Tarifs :

Entrée : 5,50 € / 10 entrées : 45 €

Adhérents et - 18 ans : 4 €

Adhésion annuelle : 12 €

**06 et 09 mars**  
**TOURNOI DE PÉTANQUE**

Organisé par la Boule de la Montagnette.

Esplanade du Séquier

**17 mars**  
**FÊTE DE LA SAINT JOSEPH**

Rendez-vous pour la fête annuelle traditionnelle proposée par les Amis de Saint Joseph !

**20 mars**  
**TOURNOI DE PÉTANQUE**

Organisé par la Boule de la Montagnette.

Esplanade du Séquier

**23 mars**  
**BALETI**

Proposé par le Moulin de Bretoule.

20h30 - Salle des fêtes

**23 mars**  
**TOURNOI OFFICIEL  
 DE PÉTANQUE**

Organisé par la Boule de la Montagnette.

Esplanade du Séquier

## AVRIL

Événements sous réserve de modifications

**SÉANCES CINÉMA  
 LA STRADA**

Organisées par la Strada Barbentane

Salle des fêtes

**TOURNOIS DE PÉTANQUE**

Organisé par la Boule de la Montagnette

Esplanade du Séquier.

**FÊTE DU LIVRE JEUNESSE  
 3<sup>ÈME</sup> ÉDITION**

Organisée par l'association

Lire à Barbentane.

Espace Baron de Chabert

## HOLI PARTY

Après la réussite de l'édition 2023, la Holi Party revient avec DJ Bubû pour une journée d'anthologie.

Arènes municipales

## STAGE DE JUDO

Proposé par le Judo sportif de Barbentane.

2<sup>ème</sup> semaine des vacances scolaires

De 9h à 12h

Dojo de la Salle des fêtes

## MAI

Événements sous réserve de modifications

**SÉANCES CINÉMA  
 LA STRADA**

Organisées par la Strada Barbentane.

Salle des fêtes

## TOURNOIS DE PÉTANQUE

Organisé par la Boule de la Montagnette.

Esplanade du Séquier

## VIDE GRENIER

Organisé par l'APE du Groupe scolaire Les Moulins.

Place du marché

**COMMÉMORATIONS  
 DU 8 MAI 1945**

Monument aux Morts de la Ville

**LA FÊTE DU VIVANT  
 2<sup>ÈME</sup> ÉDITION**

Organisée par l'association Habilis.

Esplanade du Séquier

## FÊTE DES JEUNES

Organisée par les Bois sans soif.

Arènes municipales



# DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS



## UNE MATINÉE DES ASSOCIATIONS PROMETTEUSE

Les acteurs associatifs Barbentais étaient à l'honneur le samedi 9 septembre à la Salle des fêtes à l'occasion de la Matinée des associations, rendez-vous annuel incontournable organisé par la municipalité.

Installés derrière leur stand bien préparé, avec pour certains des boissons et confiseries de bienvenue, les représentants d'une trentaine d'associations ont participé à un moment d'échange convivial et pluridisciplinaire avec le public, rythmé par de multiples démonstrations : rock, judo, danse folklorique, chant...

Le dynamisme des participants et les échanges avec le public curieux, laissent présager une nouvelle année très riche pour nos nombreuses associations.



## LA RENTRÉE DU FOOT DE L'OLYMPIQUE BARBENTANAI AVEC LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

Le 4 octobre dernier au Stade Henri Fontaine, l'Olympique Barbantais accueillait la «Rentrée du Foot», une tournée promotionnelle organisée en collaboration avec la Fédération Française de Football, la Ligue Méditerranéenne et le District Grand Vaucluse.

Le club, sélectionné pour accueillir cette journée visant à promouvoir le football auprès des jeunes, s'est vu remettre le Label Jeunes Espoirs FFF-Crédit Agricole, pour la période 2023-2025 par la FFF et la Ligue Méditerranéenne de Football. Un gage de qualité supplémentaire pour le club et pour son équipe d'éducateurs qui prônent les valeurs de solidarité, d'entente sportive, ainsi que les notions de plaisir et de progression à travers le sport.

Au cours de cette remise, M. le maire Jean-Christophe Daudet s'est dit honoré pour l'Olympique de Barbentane, club avec lequel il entretient un lien particulier, et a remercié tous les éducateurs et les dirigeants.

## CAMPO FLAMENCO À LA RENCONTRE DE CLAUDE LELOUCH

L'été a été très dense en actualités pour l'association Campo Flamenco, c'est ce que nous explique sa présidente Mélanie Bayle. À commencer par un tournage inopiné en face du pont d'Avignon, avec un certain... Claude Lelouch, qui préparait son dernier film, « Finalement », avec Kad Merhad. Sollicitée dans l'urgence par des contacts communs du réalisateur, qui recherchait pour le jour même des danseuses de Flamenco, Mélanie Bayle s'est rendue à sa rencontre. Les membres de l'association, qui ont été « prises en charges comme des stars », ont apprécié la rencontre avec ce grand nom du cinéma.



Au-delà de ce moment de cinéma, Campo Flamenco n'a pas démerité, puisque l'association a participé à de nombreux temps forts sur le territoire, dans le cadre des Romeria d'Eygalières et d'Istres, de la Journée espagnole de Châteaurenard, ou encore de la Feria d'Arles.

## LE MOULIN DE BRETOULE AU « WORLD FOLKLORE DAYS » DE MARRAKECH

Du 25 au 29 octobre derniers, le Moulin de Bretole était à Marrakech pour le « World Folklore Days ». Les membres de l'association avaient à cœur de représenter notre beau village et la culture provençale à l'occasion de ce festival qui accueille des délégations venant d'une vingtaine de pays. A cette occasion, le Moulin de Bretole s'est produit quatre soirs d'affilée en proposant une prestation dansée, répétée depuis plusieurs mois sur Barbentane.

# BARBENTANE EN PHOTOS



**Fête de la Saint-Jean : un très grand millésime !**  
Cette année célébrait le 40<sup>ème</sup> anniversaire des amis de Saint-Jean avec son défilé grandiose et deux jours de fête et de convivialité comme le village les aime.



## Rencontre avec les nouveaux résidents

M. le Maire Jean-Christophe Daudet et le conseil municipal ont convié les nouveaux résidents de Barbentane en juin dernier. Un beau moment de convivialité que la municipalité reconduira l'année prochaine pour les derniers nouveaux résidents.



## Festival d'Avignon

Cette année, le Festival d'Avignon a été présent avec deux spectacles. Le public a pu ainsi assister à la représentation du spectacle itinérant de l'édition 2023, « L'addition » du britannique Tim Etchells avec les non moins excellents Bertrand Lesca et Nasi Voutsas. La Montagnette a été également le cadre idéal pour les représentations de « Que ma joie demeure » de Clara Hedouin, d'après l'œuvre de Jean Giono. La ville remercie l'ensemble des comédiennes et comédiens, Tiago Rodrigues, directeur du Festival d'Avignon, Michaël Petit, directeur technique, et l'ensemble des équipes du Festival pour leur fraternité et leur présence.





**Fête votive 2023**

Entre encierros, concours de boules, apéros et autres aiolis animés par DJ Bubu et Le Daron et la Peña La Provençale, sans oublier le traditionnel taureau piscine aux arènes, l'édition de la fête votive a été riche. Rendez-vous l'année prochaine !



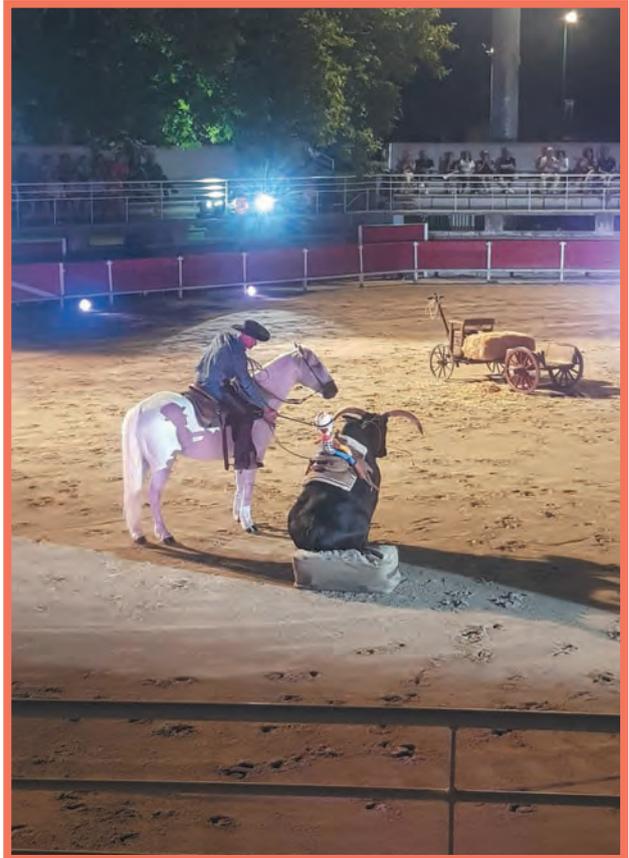
**CMJ au sénat**

La délégation du CMJ, en visite au Sénat, dans les escaliers Napoléon, avec M. le sénateur des Bouches-du-Rhône, Guy Benarroche.



**Cheval en fête**

Incontournable journée de l'association culture et patrimoine, la nouvelle édition a tenu toutes ses promesses avec les différents cavaliers et clubs équestres de Barbentane (centre équestre de Barbentane, Les écuries d'argent), Campo Flamenco, Les amis de Saint-Jean, Les Écuries Pellen, l'Amicale Équestre...



**Le bel anniversaire de l'amicale équestre**

L'amicale équestre a fêté ses 50 ans à l'occasion d'une belle soirée dans les arènes en juillet dernier.

# Marché de Noël Barbentane 16 & 17 décembre 2023

Un week-end  
magique et enchanteur  
vous attend sur le  
cours Jean-Baptiste Rey.

retrouvez tout le programme sur  
[barbentane.fr](http://barbentane.fr)